



# VERS DEMAIN

*Pour le triomphe de l'Immaculée*

Journal de patriotes catholiques  
Pour le règne des Coeurs de Jésus et Marie  
Dans les âmes, les familles et les pays

Maison Saint-Michel, 1101 rue Principale  
Rougemont, QC, Canada J0L 1M0  
Montréal (514) 856-5714; Rougemont (450) 469-2209; Fax (450) 469-2601  
Poste-Publications Convention N° 40063742 - Pap N° enregistrement 09928  
Imprimé au Canada - www.versdemain.org - info@versdemain.org

Pour la réforme économique du Crédit Social  
En accord avec la doctrine sociale de l'Église  
Par l'action vigilante des pères de famille  
Et non par les partis politiques

908e édition française. 71e année

Mai-Juin-Juillet 2010

4 ans: \$20.00

## **Cultivons la dévotion aux Coeurs de Jésus et de Marie** **Pour la liberté et le triomphe de notre Mère, la Sainte Église**

Voici des extraits de l'encyclique "Haurietis Aquas in Gaudio" de Sa Sainteté le Pape Pie XII sur le culte et la dévotion au Sacré-Coeur:

### **Le triple amour du Rédempteur pour le genre humain**

"... Pour que nous puissions, dans la mesure permise à l'homme, "comprendre avec tous les saints combien longue, sublime, profonde" (Éph. III, 18) est la mystérieuse charité du Verbe incarné envers le Père céleste et envers les hommes souillés par leurs péchés, il faut remarquer que son amour ne fut pas seulement cet amour spirituel qui est propre à Dieu en tant qu'Il «est Esprit» (Jean IV, 24).

Sans doute, l'amour dont Dieu aima nos parents et le peuple hébreux fut-il de cette nature; et quand dans les psaumes et le Cantique des cantiques, on parle d'amour humain conjugal, paternel, ces expressions sont la marque et le signe de la charité très réelle, mais totalement spirituelle dont Dieu comblait le genre humain. Mais, au contraire, l'amour partout présent dans l'Évangile, les Lettres des apôtres et les pages

de l'Apocalypse, qui décrivent les dispositions du Coeur de Jésus-Christ, ne signifie pas seulement la divine charité, mais encore des sentiments d'affection humaine; et cela ne fait aucun doute pour quiconque professe la foi catholique.

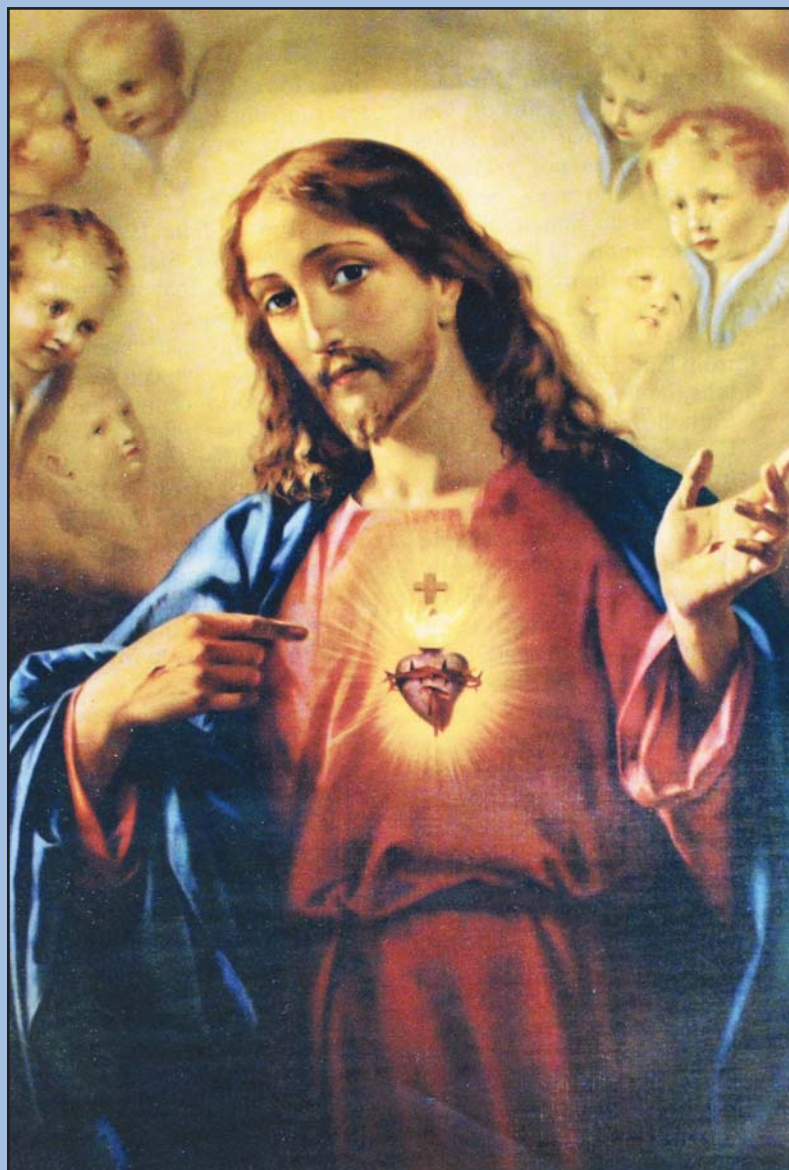
Le Verbe de Dieu en effet n'a pas pris un corps apparent et sans consistance. Les hérétiques du premier siècle de l'ère chrétienne qui le prétendaient s'attirèrent la réprobation sévère de l'apôtre saint Jean: "C'est que beaucoup de séducteurs se sont répandus dans le monde, qui ne confessent pas Jésus-Christ venu dans la chair. Voilà bien le séducteur, l'antéchrist!" (II, Jean, 7).

C'est en réalité une nature humaine individuelle, entière et parfaite, conçue du Saint-Esprit dans le sein très pure de la Vierge Marie (Luc I, 35), qu'il a unie à sa personne divine. Rien ne manqua à la nature humaine (à laquelle) s'est unie le Verbe de Dieu. Il l'assuma sans aucune diminution, sans aucune modification, pas plus dans ses éléments spirituels que corporels: elle était dotée d'intelligence et de volonté, de toutes

les autres facultés de connaissance interne et externe, ainsi que de l'appétit sensible et de toutes les passions naturelles. Voici ce qu'enseigne l'Église catholique et que Pontifes romains et Conciles oecuméniques ont solennellement proclamé et confirmé: "Intègre dans ses propriétés, intègre dans les nôtres", "parfait dans sa divinité et parfait dans son humanité", "Dieu tout entier fait homme et homme tout entier divinisé".

C'est pourquoi, comme il est certain que Jésus-Christ a pris un corps véritable avec toutes les affections propres à celui-ci — parmi lesquels l'amour certes l'emporte sur toutes les autres — on ne saurait non plus douter qu'il ait eu un coeur de chair semblable au nôtre, puisque la vie humaine, même pour ce qui est de l'affectivité, est impossible sans cet organe privilégié. Les battements du Coeur de Jésus, uni hypostatiquement à la divine Personne du Verbe, ont sans aucun doute été inspirés par l'amour et par toutes les autres passions. Celles-ci d'ailleurs étaient toujours dans une telle

(suite en page 2)



# Nous devons nous adresser aux Coeurs de Jésus et de Marie

(suite de la page 1)

harmonie avec la volonté humaine tout imprégnée de divine charité, et avec l'amour infini lui-même, partagé par le Fils avec le Père et le Saint-Esprit, que jamais rien de discordant n'intervint entre ses trois amours.

Cependant que le Verbe de Dieu ait pris une nature humaine réelle et parfaite, qu'il se soit formé et modelé un coeur de chair capable comme le nôtre de souffrir et d'être transpercé — si on considère ces faits hors de la lumière qui émane non seulement de l'union hypostatique et substantielle, mais aussi de celle de la Rédemption, qui la complète, ils pourront être pour certains un scandale et une folie, comme le fut pour les Juifs et les païens le Christ crucifié (I Cor., I, 23).

En effet, les symboles de la foi catholique, en parfait accord avec les Saintes Écritures, nous assurent que le Fils unique de Dieu a pris une nature humaine passible et mortelle surtout parce qu'il désirait offrir sur la croix un sacrifice sanglant et achever ainsi l'oeuvre du salut des hommes. C'est d'ailleurs ce que nous enseigne l'Apôtre des nations par ces mots:

**“Car le Sanctificateur et les sanctifiés ont tous une même origine. C'est pour cette raison qu'il ne rougit pas de les appeler frères, quand il dit: 'j'annoncerai ton nom à mes frères !...'. Et encore: 'Nous voici, moi et les enfants que Dieu m'a donnés'. Puis donc que les enfants avaient en commun le sang et la chair, lui aussi y participera pareillement. En conséquence, il a dû devenir en tout semblable à ses frères, pour devenir ainsi un grand-prêtre miséricordieux et fidèle, capable d'expier les péchés du peuple. C'est pour avoir connu lui-même l'épreuve et la souffrance qu'il peut venir en aide à ceux qui sont dans l'épreuve.”** (Hébr., II, 11-14; 17-18).

## Pour les besoins actuels de l'Église

...Malgré les fruits abondants de vie chrétienne qu'a produits partout la dévotion au Sacré-Coeur de Jésus, il n'échappe à personne que l'Église militante et surtout la société civile des hommes n'ont pas encore atteint cette pleine et absolue mesure de perfection qui répondrait aux vœux de Jésus-Christ, mystique Époux de l'Église et Rédempteur du genre humain. Beaucoup de fils de l'Église, en effet, défigurent par de nombreuses taches et de rides le visage de cette Mère dont ils portent la ressemblance; tous les fidèles ne brillent pas par la pureté de moeurs à laquelle ils sont divinement appelés; les pécheurs qui ont quitté à tort la maison du Père, n'y sont pas tous rentrés pour y revêtir à nouveau leur premier habit (Luc, XV, 22) et passer à leur doigt l'anneau, symbole de fidélité à l'Époux de leur âme; tous

les païens ne font pas encore partie du Corps mystique du Christ.

## Haine implacable contre l'Église

Si Nous éprouvons une douleur amère de voir languir la foi des bons, qui, séduits par les faux attraits des choses terrestres, laissent décroître et peu à peu s'éteindre dans leurs âmes l'ardeur de la divine charité, combien plus Nous font souffrir les machinations entreprises par des hommes impies qui, maintenant surtout, excités, dirait-on, par l'ennemi infernal, brûlent d'une haine implacable et ouverte envers Dieu, envers l'Église, et principalement envers Celui qui tient sur la terre la place du divin Rédempteur et personnifie son amour envers les hommes, suivant la célèbre sentence du Docteur de Milan (saint Ambroise): “C'est Pierre qu'on interroge, car c'est de lui qu'on doute, mais le Seigneur ne doute pas, lui, qui interroge, non pour apprendre, mais pour enseigner celui qu'avant de remonter au ciel, il nous laissait comme Vicaire de son amour.”

**En vérité, la haine envers Dieu et ceux qui sont ses ministres légitimes est bien le plus grand crime que puisse jamais commettre l'homme, créé à l'image et à la ressemblance de Dieu et destiné à jouir au Ciel de son amitié parfaite et éternelle; la haine de Dieu, en effet, sépare au plus haut point l'homme du Bien suprême et le pousse à rejeter de lui-même et de son prochain tout ce qui vient de Dieu, tout ce qui unit à Dieu, tout ce qui mène à jouir de Dieu, c'est-à-dire la vérité, la vertu, la paix, la justice.**

Comme on voit hélas ! s'accroître en certains endroits le nombre de ceux qui se posent en ennemis de Dieu, et se répandre en même temps, par les faits et par la parole, les dogmes menteurs du matérialisme, tandis qu'on exalte, çà et là, la licence effrénée du plaisir, faut-il s'étonner que se refroidisse dans beaucoup la charité, qui est la loi suprême de la religion chrétienne, le fondement solide de la vraie et parfaite justice, la principale source de la paix et des chastes joies? Le Sauveur nous a avertis: “Par la suite de l'iniquité croissante, la charité d'un grand nombre se refroidira.” (Matth. XXIV, 12).

## Pour le salut du monde moderne

Devant le spectacle de tant de maux qui, aujourd'hui plus que jamais, troublent si amèrement les individus, les familles, les nations et le monde entier, où devons-nous chercher un remède? Peut-on trouver une forme de piété supérieure au Coeur de Jésus, qui réponde plus parfaitement au caractère propre de la foi catholique, qui soit plus apte à subvenir aux besoins actuels de l'Église et du genre humain? Quel culte est plus noble, plus doux, plus salutaire que celui-là, tout entier dirigé vers l'amour même de Dieu? Y a-t-il quelque chose de plus efficace que la charité du Christ — que la dévotion au Sacré-Coeur de Jésus entretient et accroît de jour en jour — pour décider les fidèles à mettre en pratique dans leur vie, la loi évangélique, laquelle, comme l'Esprit-Saint nous en avertit solennellement par les mots: «l'oeuvre de la justice sera la paix» (Is., XXXII, 17), est la condition indispensable d'une vraie paix entre les hommes?

C'est pourquoi, suivant l'exemple de Notre prédécesseur immédiat, il Nous plaît d'adresser à tous nos fils dans le Christ ces paroles d'avertissement que Léon XIII, d'immortelle mémoire, adressait à la fin du dix-neuvième siècle à tous les fidèles et à tous ceux qui se préoccupent sincèrement de leur salut et de celui de la société civile:

**“Aujourd'hui un autre symbole divin, présage très heureux, apparaît à nos yeux: c'est le Sacré-Coeur de Jésus... resplendissant d'un éclat incomparable au milieu des flammes. Nous de-**

**vons placer en lui toutes nos espérances; c'est à lui que nous devons demander le salut des hommes, et c'est de lui qu'il faut l'espérer.”**

C'est aussi Notre désir que tous ceux qui se glorifient du nom de chrétiens et qui luttent laborieusement pour établir le Règne du Christ dans le monde, trouvent dans la dévotion au Coeur de Jésus, comme l'emblème et la source d'unité, du salut et de la paix. Cependant, personne ne doit penser que ce culte porte préjudice aux autres formes de dévotion par lesquelles le peuple chrétien, sous la conduite de l'Église, honore le divin Rédempteur. Au contraire, une dévotion fervente au Coeur de Jésus alimentera et accroîtra sans aucun doute particulièrement le culte de la sainte croix et l'amour envers le très auguste Sacrement de l'autel.

Nous pouvons, en effet, affirmer — ce qui est merveilleusement illustré par les révélations faites par Jésus-Christ à sainte Gertrude et à sainte Marguerite-Marie — que personne ne peut bien comprendre Jésus crucifié s'il n'a pénétré dans le mystérieux sanctuaire de son Coeur. Et on ne saisira bien la force de l'amour qui poussa le Christ à se donner à nous comme aliment spirituel, qu'en honorant d'un culte particulier le Coeur eucharistique de Jésus, qui a pour but de nous rappeler, selon les termes de Notre prédécesseur d'heureuse mémoire, Léon XIII, “l'acte d'amour suprême par lequel notre Rédempteur, déversant toutes les richesses de son Coeur, a institué l'adorable sacrement de l'Eucharistie afin de demeurer avec nous jusqu'à la fin des siècles”. En effet, “l'Eucharistie qu'il nous a donnée avec tant d'amour de son Coeur, n'est pas une petite particule de son Coeur».

Enfin, poussés par le désir ardent d'opposer de solides barrières aux machinations impies des ennemis de Dieu et de l'Église, et de ramener dans le sentier de l'amour de Dieu et du prochain, les familles et les nations, Nous n'hésitons pas à déclarer que le culte du Sacré-Coeur de Jésus est une école très efficace de l'amour divin; cet amour divin sur lequel doit reposer le règne de Dieu à établir dans les âmes, dans les familles et les nations, selon le sage avertissement de notre même prédécesseur de pieuse mémoire:

**“Le Règne de Jésus-Christ reçoit sa force et sa forme de l'amour divin: aimer saintement et dans l'ordre, voilà où il se fonde et se résume. De là résultent nécessairement les principes suivants: remplir ses devoirs inviolablement; ne pas commettre d'injustice envers son prochain; estimer les choses humaines inférieures aux choses divines, donner à l'amour de Dieu la priorité sur tout le reste.”**

## Le Coeur Immaculé de Marie

Pour que des fruits abondants découlent dans la famille chrétienne et dans tout le genre humain du culte du Sacré-Coeur de Jésus, les fidèles doivent veiller à l'associer étroitement au culte envers le Coeur Immaculé de Marie. Puisque, de par la volonté de Dieu, la Bienheureuse Vierge Marie a été indissolublement unie au Christ dans l'oeuvre de la Rédemption humaine, afin que notre salut vienne de l'amour de Jésus-Christ et de ses souffrances intimement unis à l'amour et aux douleurs de sa Mère, il convient parfaitement que le peuple chrétien qui a reçu la vie divine du Christ par Marie, après avoir rendu le culte qui lui est dû au Sacré-Coeur de Jésus, rende aussi au coeur très aimant de sa céleste Mère, de semblables hommages de piété, d'amour, de gratitude et de réparation. C'est en parfait accord avec ce dessein très sage et très suave de la Providence divine que Nous avons, par un acte mémorable, solennellement consacré la sainte Église et le monde entier au Coeur Immaculé de la Bienheureuse Vierge Marie.

† Sa Sainteté Pie XII

## Table des matières

Mai-Juin-Juillet 2010

	Pages
Coeurs de Jésus et Marie. Pie XII	1-2
Formes subtiles de dictature. Benoît XVI	3
Mgr Bagnard à la défense du St-Père	3
Soyons solidaires au Pape. Card. M. Ouellet	4-5
Non à l'euthanasie. Assemblée des évêques	6-7
Budgets et impôts de servitude. Louis Even	8-9
Le monde a besoin d'apôtres. G. Mercier	9
La société doit créer son argent. A Pilote	10-11
À César ce qui lui appartient. Louis Even	12 à 14
Décès de Mme Thérèse Lehoux. Th. Tardif	15
Décès d'Albert Nadeau. Thérèse Tardif	15
Ste Maria Goretti, Martyre de la pureté	16 à 19
L'école unique sans Dieu. Yvette Poirier	20
Droits des parents en éducation. Pie XI	21
Charte des Droits de la Famille. St-Siège	21
On ne s'habille plus. G.C Mercier	22-23
Congés scolaires bannis: dimanche, etc.	23
Annonce du congrès et semaine d'étude	24

# “Nous subissons des formes subtiles de dictature”

## Paroles de sa S.S. Benoît XVI exhortant à la pénitence

CITE DU VATICAN, 16 AVR 2010 (VIS). Benoît XVI a célébré la messe avec les membres de la Commission biblique internationale, consacrant son homélie au primat de l'obéissance à Dieu et au vrai sens de la pénitence et du pardon dans la vie chrétienne. Rappelant les paroles de Pierre devant le Sanhédrin, plutôt obéir à Dieu qu'aux hommes, il a dit:

“On parle souvent aujourd'hui de la libération de l'homme, de sa pleine autonomie et par conséquent de sa libération de Dieu... Cette autonomie est un mensonge ontologique, car l'homme n'existe pas par lui-même, ni pour lui-même. C'est aussi un mensonge socio-politique car la collaboration et le partage des libertés est nécessaire. Et si Dieu n'existe pas, s'il demeure inaccessible à l'homme, l'ultime instance est le consensus majoritaire, qui a le dernier mot et auquel tous doivent obéir. Le siècle dernier a montré que le consensus peut être celui du mal. Sa soi-disant autonomie ne libère pas l'homme”.

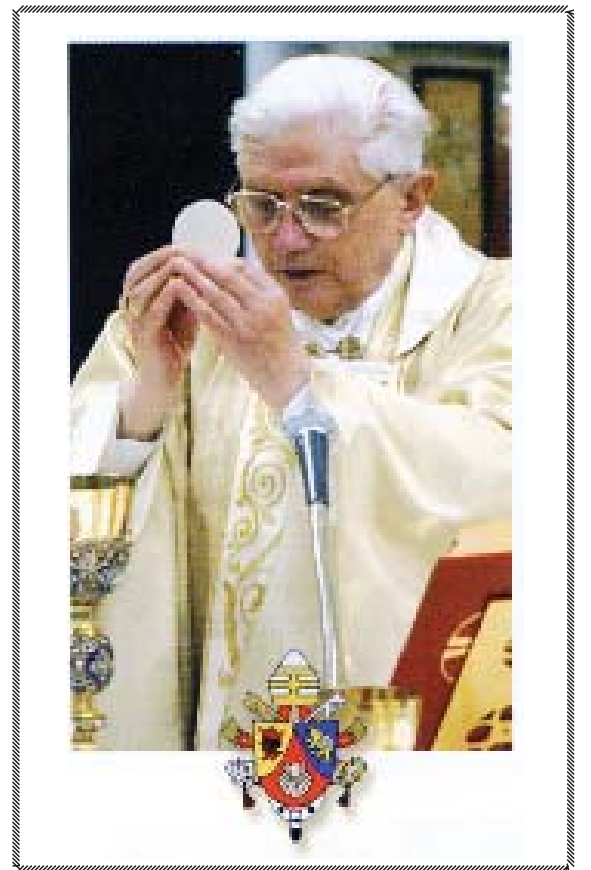
Puis le Pape a rappelé que les dictatures ont toujours été contraires à l'obéissance envers Dieu. Les dictatures nazie et marxiste n'admettaient rien au-dessus du pouvoir idéologique... Aujourd'hui, si, grâce à Dieu, nous ne vivons plus en dictature, nous subissons des formes subtiles de dictature, un conformisme selon lequel il faut penser comme les autres, agir comme tout le

monde. Il y a aussi des agressions plus ou moins subtiles contre l'Eglise, qui montrent combien ce conformisme représente une véritable dictature”. Il a alors reconnu qu'on a presque peur de parler de la vie éternelle.

“Parlons de choses utiles au monde, montrons que le christianisme peut l'améliorer, mais que son but est la vie éternelle, qui dicte les critères de l'existence... Il faut donc avoir le courage et la joie de dire la grande espérance qu'est la vie éternelle, la vraie vie, d'où vient la lumière éclairant ce monde. La pénitence est donc une grâce. C'est une grâce que de reconnaître ses péchés, de reconnaître avoir besoin de renouveau, de changement, de transformation de soi-même”.

### Il faut faire pénitence

“Je dois dire que les chrétiens, encore récemment, ont souvent évité le mot de pénitence, qui leur apparaît trop fort. Aujourd'hui, sous les attaques du monde qui parle de nos péchés, nous voyons que faire pénitence constitue une grâce. Nous voyons combien il est nécessaire de reconnaître s'être trompé. S'ouvrir au pardon, s'y préparer, permet la conversion. La purification et la transformation que sont la pénitence sont aussi une grâce car le renouveau vient de la divine miséricorde”.



“Dieu qui arrachez votre Eglise à la menace des forces infernales en lui donnant pour fondement ce roc indestructible, l'apôtre Pierre, faites qu'elle reste inébranlable dans la vérité et soit assurée d'une sécurité constante.”

## Mgr Bagnard à la défense du Saint-Père

Extraits tirés de *Zénit*. Pourquoi le Pape est-il attaqué ? Réponse de Mgr Bagnard, évêque de Belley-Ars:

ROME, Vendredi 16 avril 2010 (ZENIT.org) - «L'impact d'un homme se mesure à la puissance des forces qu'il déclenche contre lui», affirme Mgr Guy Bagnard qui s'étonne de «l'ardeur missionnaire» de ceux qui traquent «les moindres paroles du pape».

Nous publions ci-dessous son édito intitulé «Attirons-le dans un piège» et diffusé sur le site du diocèse de Belley-Ars dont il est l'évêque:

... (19 avril 2005, jour de son élection). Le 24 avril, quelques jours après, il (Le pape Benoît XVI) disait: «Priez pour moi, pour que j'apprenne toujours à aimer le Seigneur. Priez pour moi afin que je ne me dérobe pas par peur devant les loups».

### La voix des loups médiatiques

Les loups n'allaient pas tarder à donner de la voix. Première nouvelle à sensation: à 13 ans, il avait été enrôlé dans la jeunesse hitlérienne: N'était-il pas un crypto-naz? Avec l'affaire Pie XII, il devenait un supporter caché de l'hitlérisme. A Ratisbonne, en 2006, il devenait un islamophone notoire, prêt à réveiller les guerres de religion.

Avec le Brésil, il montrait le visage d'une Eglise intransigeante, impitoyable, moralisante et dénuée de miséricorde. Sur le continent africain, il devenait un traître à la cause des malades atteints du sida. Ces dernières semaines, étaient dévoilées ses nombreuses 'collusions' avec la pédophilie. Et s'il était lui-même un pédophile?

... Au total, cela fait quand même beaucoup pour un seul homme! Mais impossible de douter, puisque «c'est écrit dans le journal», «ça passe à la télé». Et aujourd'hui: «c'est sur internet». Il devient urgent de le faire taire!

En cette circonstance, la lecture d'un passage du Livre de la Sagesse est instructive: «Traquons le juste, attirons-le dans un piège puisqu'il nous contrarie, il s'oppose à notre conduite. Il nous reproche de désobéir à la Loi de Dieu... Il est un démenti pour nos idées. Sa simple présence nous pèse car

son genre de vie s'oppose à celui des autres, sa conduite est étrange » (Sg 2, 10-13).

Il s'agit en effet de traquer les moindres paroles du Pape, de surprendre le moindre de ses gestes; et à la faveur d'une virgule ou d'un accent, de reconstruire son discours. Ceux qui sont doués d'une double vue - les 'Voyants', ils sont nombreux parmi les informateurs - ceux-là se considèrent comme habilités à exprimer sa véritable pensée et à la présenter au monde sous le sceau d'une crédibilité absolue.

D'où vient cette ardeur missionnaire? De la crainte éprouvée de son audience qui risquerait de contrecarrer celle des autres! On mesure, en effet, l'impact d'un homme à la puissance des forces qu'il déclenche contre lui. On ne cherche pas à réduire au silence celui qui n'a rien à dire; au contraire, on le laisse occuper l'écran, ce qui permet aux gens de l'ombre d'agir tranquillement pour mieux façonner à leur convenance les esprits assoupis!

Et surtout, à travers la personne du Pape, on atteint toute l'Eglise. On discrédite à la fois les évêques, les prêtres, les diacres, les religieux et tous les catholiques. L'invitation implicite leur est faite de quitter ces 'mauvais lieux', d'aller renforcer les rangs de tous les honnêtes hommes... le rang des hommes pleinement intègres!

Les prêtres catholiques sont particulièrement visés, car on les soupçonne d'être très malheureux dans la vie qu'ils ont choisie, d'ailleurs, choisie sans bien savoir. S'ils étaient mariés, comme ils seraient heureux, dynamiques et équilibrés, surtout en ces temps où le mariage est en passe d'être une formalité sans contenu! En devenant Monsieur Tout-le-monde, ils deviendraient beaucoup plus proches du monde!

Dans cette humanité qui s'organise sans Dieu, voilà ce que, justement, viennent contredire les propos de ce Pape qui disait naguère: «Celui qui ne donne pas Dieu donne toujours trop peu!» Ou encore: «Le monde veut voir chez les chrétiens ce qu'il ne voit nulle part ailleurs».

† Mgr Guy Bagnard

## VERS DEMAIN

Pour le triomphe de l'Immaculée

Vers Demain mai-juin-juillet 2010  
Date de parution: mai 2010

1 \$ le numéro

Périodique, paraît 5 fois par année  
Canada et Etats-Unis, 4 ans .....20.00 \$  
2 ans.....10.00 \$

Autres pays: surface 4 ans.....48.00 \$  
2 ans .....24.00 \$  
Avion 1 an.....!6.00 \$

Publié par Institut Louis Even  
Pour la Justice Sociale

Rédactrice-en-chef: Thérèse Tardif

Bureau et adresse postale  
Maison Saint-Michel,  
1101 rue Principale  
Rougemont, QC. Canada J0L 1M0

Tél.: Rougemont (450) 469-2209  
Fax: Rougemont (450) 469-2601  
Tél.; Région de Montréal (514) 856-5714

WWW.versdemain.org  
info@versdemain.org

Imprimé au Canada

PAP - NO D'ENREGISTREMENT 09928  
POSTE-PUBLICATION CONVENTION No 40063742  
Dépôt légal - Bibliothèque Nationale

Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement du Canada, par l'entremise du Programme d'aide aux publications (PAP), pour nos dépenses d'envoi postal.

Retournez toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada à:

Canada

Journal Vers Demain, 1101 rue Principale,  
Rougemont, QC., Canada, J0L 1M0

# Soyons solidaires au Pape Benoît XVI en ces jours difficiles

## Certains médias colportent des accusations mensongères contre lui

### Paroles du Cardinal Marc Ouellet à la défense de l'Église persécutée

**“Au lieu de mordre la main qui le bénit et le nourrit, l'Occident chrétien devrait se souvenir que ses valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité, viennent du christianisme et de l'annonce permanente du Christ ressuscité. Le Québec ne devrait-il pas se rendre compte qu'en cultivant le mépris et la haine de l'Église catholique, il s'autodétruit?” — † S. Em. le Card. Marc Ouellet**

Actuellement, à travers le monde, l'Église est crucifiée sur la place publique. Dans ses homélies des jours saints et de la fête de Pâques, à la cathédrale de Québec, Son Éminence le Cardinal Marc Ouellet a prononcé des paroles réconfortantes et éclairantes pour prendre la défense de l'Église, de notre Saint-Père le Pape Benoît XVI et de l'ensemble du clergé. Nous citons des extraits de ses homélies:

#### L'Église, clouée au pilori comme son maître

À la messe chrismale du Mercredi Saint, le 31 mars 2010:

«Paix à toi, famille de Dieu, Église bien-aimée du Seigneur que nous chérissons tous et que nous voulons toujours plus belle. Paix à toi!

Elle est souffrante notre Église, clouée au pilori comme son Maître, mais elle est vivante par la foi. Dans la tourmente, elle s'accroche à la Parole de Dieu et elle réapprend à ne mettre sa confiance qu'en Dieu seul et dans le témoin fidèle, Jésus-Christ. Celui-ci vient à notre rencontre dans l'aujourd'hui de l'histoire; Il nous redit: «Ne crains pas, Je suis avec toi; mon alliance avec toi est éternelle». «Tous ceux qui pleurent, je les consolerai. Au lieu de la cendre de pénitence, je mettrai sur leur tête le diadème; ils étaient en deuil, je les parfumerai avec l'huile de joie; ils étaient dans le désespoir, je leur donnerai des habits de fêtes.»

En cette année sacerdotale désignée par Notre Saint-Père Benoît XVI, les prêtres sont davantage reconnus et appréciés mais ils sont aussi mis à l'épreuve de bien des manières. Ayons confiance, c'est un signe de purification et de croissance. Le Malin a l'habitude de regimber bruyamment quand l'Église vit de grands moments de grâce. Saint Jean-Marie Vianney en savait quelque chose à son époque et nous le constatons aussi à notre époque. Que ce soit à l'approche de la Semaine Sainte ou durant toute cette année de sanctification et de reconnaissance pour les prêtres, le tapage médiatique n'a pas cessé d'exprimer des soupçons et de jeter le doute sur la vérité de notre témoignage et le sens de notre vie consacrée à Dieu.

Chers amis prêtres, ayons de la patience. Les informations colportées et souvent manipulées par les médias nous flagellent et nous attristent, mais elles ne nous intimident pas, comme vient de le rappeler courageusement le pape Benoît XVI. On voudrait bien faire taire la parole de Dieu qui nous porte mais son feu nous empêche de fuir et de trahir. Le trésor que nous portons dans des vases d'argile échappe au regard superficiel des médias, nous le savons bien et nous n'en sommes pas étonnés. Si on n'a pas reconnu le Christ en ce Jésus qui est venu humblement et n'a fait que du

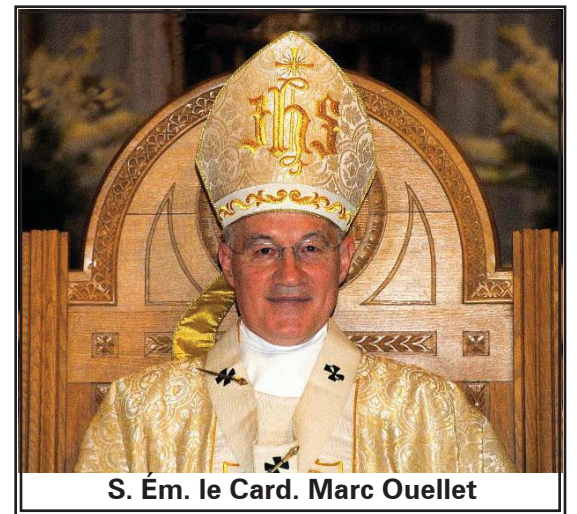
bien, comment voulez-vous qu'on le reconnaisse en nous, pauvres pécheurs, en notre ministère décrié et méprisé? Si on n'a pas reconnu Dieu dans l'humiliation abyssale du crucifié innocent, comment voulez-vous qu'aujourd'hui on s'agenouille pour recevoir de nos mains son pardon et sa vie de ressuscité?

#### Marchons sur la voie de la sainteté

La méconnaissance du don de Dieu fait partie intégrante de l'histoire de Jésus-Christ et de l'Église. Cette méconnaissance fait aussi partie de l'histoire de chaque prêtre même quand le témoignage du très grand nombre d'entre nous est fidèle aux promesses de notre ordination. Évidemment nous payons très cher les écarts lamentables de quelques-uns d'entre nous qui ont brisé des vies innocentes et déshonoré ainsi leur ministère. Que la honte que nous en éprouvons suscite notre repentir sincère pour tous nos manquements et nous remettent humblement mais fermement sur la voie de la sainteté.

Puisque le célibat sacerdotal est aujourd'hui particulièrement contesté et incompris, demandons humblement la grâce de le vivre dignement et joyeusement en toute fidélité au Christ, et à l'Église qui veut être aimée de nous du même amour nuptial dont elle est aimée par le Christ, Son Époux.

Que la joie de notre vie donnée rejaillisse sur tous les autres charismes et communique à tous les baptisés la conviction que chacun a une mission à remplir dans le monde comme témoin de Jésus-Christ. À l'exemple du Saint Curé d'Ars, notre humble patron, retrouvons en notre vie la force de la prière et de la confession. Nos fidèles en seront touchés et revigorés dans leur propre témoignage de couples mariés, de personnes



S. Em. le Card. Marc Ouellet

consacrées ou de célibataires engagés dans l'un ou l'autre apostolat de l'Église.

Puisse-t-elle être féconde, toujours plus féconde, cette alliance de la Trinité et de l'Église afin que le monde croie en la bénédiction qui nous habite et qui lui est destinée.»

#### Des médias couvrent l'Église d'insultes

Extraits de l'homélie du Vendredi Saint, le 2 avril 2010:

«En Jésus le Fils de Dieu nous avons le grand prêtre par excellence, celui qui a pénétré au-delà des cieus; tenons donc ferme l'affirmation de notre foi.»

Jésus sait désormais qu'il doit mener seul le grand combat, le combat final contre les forces du mal. Il sait que l'Heure est venue de passer de ce monde à son Père. L'Heure est venue du grand témoignage jusqu'à l'extrême de l'Amour, pour sceller à travers sa mort la Nouvelle Alliance dans son sang.

Car il faut que le monde sache qu'Il aime le Père et que le Père aime le monde au point d'envoyer son Fils unique expier et réparer toutes les fautes des pécheurs. C'est par son obéissance d'amour que le monde est réconcilié avec Dieu. Au moment de rendre le dernier souffle, prélude du don de l'Esprit, Jésus déclare: «Tout est accompli». Sa mission est accomplie. La révélation de l'Amour miséricordieux du Père est accomplie. Désormais l'humanité repentante lèvera les yeux vers Celui qui a été transpercé. «Or, c'est à cause de nos fautes qu'il a été transpercé, c'est par nos péchés qu'il a été broyé. Le châtiment qui nous obtient la paix est tombé sur Lui, et c'est par ses blessures que nous sommes guéris.» De son coeur transpercé jaillit l'eau et le sang, des flots de miséricorde qui régénèrent l'humanité pécheresse et lui ouvrent le ciel, moyennant la foi.

Jésus nous montre ici que la victoire dans le combat à sa suite ne naîtra pas de la violence

(suite en page 5)

#### Invitation spéciale

**Gens de Montréal et de Laval  
Vous êtes invités à la  
réunion**

**Du 2e dimanche de chaque mois**

**9 mai. 13 juin. 11 juillet**

**1.30 hre p.m.: heure d'adoration**

**2.30 heures p.m.: Réunion**

**Eglise St-Bernardin**

**7979 8e Avenue, Ville Saint-Michel**

**Pour informations:**

**tél. 514-856-5714**

# Soyons solidaires au Pape Benoît XVI en ces jours difficiles

(suite de la page 4)

en réponse à la violence mais de l'obéissance au Père, expression la plus achevée d'une communion totale de volonté avec lui.

**«Avançons-nous donc avec pleine assurance vers le Dieu Tout-Puissant qui fait grâce, pour obtenir miséricorde et recevoir, en temps voulu, la grâce de son secours.»**

La passion du Christ concerne le monde entier. La mort du Fils de l'Homme expie le péché multiforme de toute l'humanité. Mais le Christ Sauveur assume au premier chef le péché de l'Église, la trahison de Judas, le reniement de Pierre et la lâcheté de ses disciples. Ce sont les péchés de ses amis intimes qui lui causent la plus grande souffrance.

Puisque l'actualité médiatique couvre l'Église d'insultes, d'opprobres et de honte à cause des crimes de pédophilie commis par quelques membres du clergé, que ce Vendredi saint 2010 soit d'abord un acte de contrition sincère, une confession authentique et une offre de réparation pour les torts souvent irréparables causés aux victimes innocentes. Le Saint Père Benoît XVI nous y invite dans sa lettre à l'Église en Irlande. Soyons profondément solidaires avec lui en ces jours difficiles. Personne n'a combattu plus vigoureusement que lui ce fléau dans l'Église, quoiqu'en disent certains médias qui colportent des accusations mensongères.

## Avortements payés par l'État

N'oublions pas toutefois que ce mal dénoncé à hauts cris n'est que la pointe de l'iceberg du péché du monde qui crucifie le Fils de Dieu. Que de crimes de nos jours sont couverts d'un manteau de dignité. Tous ces avortements payés par l'État dont on réclame ces jours-ci un financement pour des programmes d'aide au tiers-monde, afin d'avilir à notre image le sens moral de ces nations encore respectueuses de la vie.

**Ô Visage ensanglanté du Christ, tuméfié par nos crachats haineux et hypocrites, prends pitié de nous.**

Que de péchés camouflés et couverts pourrions-nous dénoncer en cette heure de jugement et de miséricorde. Des péchés d'injustice, de blasphème, de violence, d'apostasie et d'omission, qui crient vers le ciel parce qu'ils méprisent l'Alliance scellée par Dieu avec l'humanité dans son Fils crucifié.

**Ô Visage ensanglanté du Christ, torturé encore aujourd'hui par tant de violence et d'injustice dans notre monde, prends pitié de nous.**

Mais l'heure est au repentir et à la contemplation de la passion d'amour du Fils de Dieu. Laissons-nous toucher par son amour qui se charge du péché du monde, de notre péché. Que nos coeurs soient bouleversés par le châtement qu'il subit à cause de nos fautes. «Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'as-tu abandonné?» Quelle peine abyssale il souffre, et qui laisse entrevoir l'Enfer que le Fils de l'Homme subit à notre place. Quelle condescendance surtout de l'Amour divin pour les pécheurs, l'Amour du Fils unique et l'Amour du Père miséricordieux qui réparent ensemble, douloureusement, le vrai visage de l'homme et de la femme, défigurés par le péché, mais pardonnés par Dieu et réconciliés avec Lui.

**Ô abîme de miséricorde révélé par la Croix du Christ, prends pitié de nous, sauve-nous !**

Fléchissons les genoux devant la croix de Notre-Seigneur Jésus-Christ et confessons humblement notre foi au Nom trois fois saint de Dieu qui est Amour.

Nous t'adorons Ô Christ et nous te bénissons, parce que tu as racheté le monde par ta Sainte Croix. Amen !

## Cherchons à mieux vivre notre Baptême

Extraits de l'homélie de la Veillée Pascale, le 3 avril 2010:

*«Que la lumière soit !». «Et la lumière fut. Dieu vit que la lumière était bonne, et Dieu sépara la lumière des ténèbres».*

La création de la lumière me revient en mémoire, en cette veillée pascale, pour exprimer le mystère de la résurrection du Christ. *Fiat lux ! Que la lumière soit !* Christ est ressuscité d'entre les morts ! Il vit par delà la mort, victorieux. Alléluia !

Chers frères et soeurs dans le Christ Ressuscité: Exultez de joie, tressaillez d'allégresse,

sonnez cette heure triomphale et la victoire d'un si grand roi.

L'Évangile de Luc nous rapporte qu'au matin de Pâque, Marie-Madeleine et quelques femmes sont allés au tombeau et l'ont trouvé vide. Elles se sont empressées de transmettre la nouvelle aux autres mais sans réussir à les convaincre, car leurs propos leur semblèrent délirants. N'est-ce pas encore ainsi aujourd'hui face à notre témoignage, même après deux mille ans de christianisme ? À un monde désaxé par l'argent, la luxure et mille formes de manipulation, notre témoignage de foi apparaît souvent délirant, déconnecté, ridicule. Ceux et celles qui ne connaissent pas l'amitié du Christ ne peuvent pas comprendre le célibat des prêtres, la virginité consacrée et même la fidélité conjugale. Évidemment, quand les fautes scandaleuses de quelques-uns sont étalées au grand jour, la perception s'accroît que tout cela est délirant, incroyable, digne d'être soupçonné et même diffamé. Cherchons humblement à mieux vivre notre baptême afin que le monde croie en Jésus-Christ, lumière des nations.

† Marc Cardinal Ouellet

## Depuis quelques années à l'approche de Pâques Campagne médiatique pour discréditer l'Église

### Extraits d'une homélie du Cardinal Marc Ouellet

Extraits de l'homélie du dimanche de Pâques du cardinal Marc Ouellet:

**À la victime pascale, chrétiens, offrez le sacrifice de louange. L'Agneau a racheté les brebis; le Christ innocent a réconcilié l'homme pécheur avec le Père. La vie et la mort s'affrontèrent en un duel prodigieux. Le Maître de la vie mourut, vivant, il règne.**

L'actualité semble toutefois assez loin de cette bonne nouvelle. Tout semble y converger en effet pour la faire mettre en doute. Avez-vous remarqué depuis quelques années que l'approche de Pâques est saluée par une campagne médiatique dont le thème varie, mais dont le but semble toujours le même: discréditer l'Église. Il y a quelques années, c'était le Code Da Vinci, puis ce fut la découverte de manuscrits apocryphes compromettants, ensuite ce fut la fumisterie archéologique d'une prétendue tombe de la famille de Jésus. Cette année, c'est l'assaut contre le pape qui occupe les manchettes.

**Par sa croix et sa résurrection d'entre les morts, le Christ a détrôné Satan, le Père du mensonge, mais il ne l'a pas anéanti. Il lui a laissé assez de corde pour harceler les disciples et les mettre à l'épreuve. Mais ayons confiance, la victoire de la vérité sur le mensonge est acquise. Le Pape Benoît XVI donne l'exemple de la sérénité au milieu de la tourmente. Puissions-nous apprécier davantage sa sagesse et son enseignement au lieu de prêter l'oreille à ceux et celles qui dénigrent son autorité, même à l'intérieur de l'Église.**

**Au lieu de mordre la main qui le bénit et le nourrit, l'Occident chrétien devrait se souvenir que ses valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité, viennent du christianisme et de l'annonce permanente du Christ ressuscité. Le Québec ne devrait-il pas se rendre compte qu'en cultivant le mépris et la haine de l'Église catholique, il s'autodétruit ?**

Chers amis, la fête de Pâques nous convoque à la joie et au renouvellement de nos promesses baptismales. Témoigner du Christ, c'est incarner la force de son amour dans notre vie quotidienne, en nous engageant contre toute forme de violence et d'injustice, jusqu'au sacrifice de nous-mêmes. Témoigner du Christ c'est oser affirmer notre foi, humblement mais fidèlement, dans un monde de plus en plus hostile au message chrétien.

### Beaucoup de martyrs chrétiens Surtout dans des pays musulmans

Beaucoup de martyrs chrétiens font resplendir la gloire du Christ à notre époque. On les trouve sur tous les continents. On les tue à cause de leur foi, en particulier dans certains pays à majorité musulmane. C'est triste à dire mais c'est la vérité. Pensons aux moines trappistes de Thiberine assassinés en Algérie, aux groupes de chrétiens tués récemment au Nigeria, aux églises brûlées en Inde et au Pakistan, pour n'évoquer que quelques exemples... Les chrétiens sont ouvertement persécutés en Asie, en Afrique et au Moyen Orient.

Rendons grâce à Dieu pour les martyrs et pour les témoignages d'amour héroïque qui montrent que le Christ est vivant et que sa croix glorieuse continue à porter des fruits de paix, de réconciliation et de liberté.

Rendons grâce à Dieu pour votre foi et pour tous ceux et celles qui ont célébré les saints mystères avec ferveur et fidélité pendant la Semaine sainte.

Que la communion eucharistique de ce jour de Pâques renouvelle notre témoignage, car c'est en communiant à l'amour du Christ ressuscité qu'on devient soi-même capable de répondre à la haine par l'amour, à la persécution par la patience et même par le martyre.

† Marc Cardinal Ouellet

# Non à l'euthanasie et à l'aide au suicide

## Le respect de la vie nous est enseigné dans l'Évangile

### Document de l'Assemblée des évêques du Québec

#### Ottawa a voté contre le projet de loi Sur l'Euthanasie et l'aide au suicide

Le 22 avril 2010, le projet de loi sur l'euthanasie et l'aide au suicide, présenté à la Chambre des Communes d'Ottawa, en mai dernier, par Francine Lalonde du Bloc québécois, a été renversé par un vote de 258 voix contre 59. Elle avait déjà présenté un projet de loi semblable en 2005 et ensuite en 2008, sans succès. Elle est donc à son troisième échec.

Ce projet de loi demandait un amendement au Code criminel pour permettre l'euthanasie et l'aide au suicide. Réjouissons-nous d'avoir été épargnés de ce projet de loi criminel, mais nous devons continuer la bataille car les ennemis de la race canadienne ne capitulent pas. Le 20 octobre 2005, l'Assemblée des évêques catholiques du Québec, dont le président était Mgr Gilles Cababon, a publié un document contre l'euthanasie et l'aide au suicide pour s'opposer au projet de loi de Francine Lalonde, de cette année-là. Nous aimons en citer de larges extraits, les titres et sous-titres sont de Vers Demain:

#### Parabole de Jésus

Une parabole de Jésus... met en scène un homme volé et blessé par des brigands, gisant sur la route. Passent des compatriotes, un prêtre et un lévite, qui ne s'arrêtent pas... Passe un étranger qui se laisse toucher par le sort de cet homme... La parabole dit: «Il s'arrêta, banda ses plaies en y versant de l'huile et du vin (éléments de la médecine du temps), le chargea sur sa monture, le conduisit à l'auberge et prit soin de lui.» Il le confia à l'aubergiste: «Prends soin de lui jusqu'à mon retour.» (Luc 10, 34-35).

Les disciples de Jésus ont toujours accueilli cette parabole comme une invitation pressante à se faire proche des malades, spécialement quand ils sont en fin de leur vie. Dès l'origine de notre histoire, en ce pays, des femmes y ont consacré leur vie. C'est le cas des Augustines hospitalières à Québec, de Jeanne Mance à Montréal. Une véritable cohorte de communautés religieuses a assuré jusqu'à tout récemment l'essentiel des services de santé. Elles l'ont fait avec générosité et compétence, avec les moyens matériels de leur temps.

#### Des vies prolongées

Mais les découvertes de la science et le perfectionnement des techniques ont modifié considérablement les soins médicaux. Des vies sont sauvées ou prolongées qui ne l'auraient pas été autrefois.

En même temps, ces réalisations remarquables posent de nouveaux défis. Les techniques sont-elles devenues envahissantes au point d'être déshumanisantes? Le désir de guérir risque-t-il de masquer le souci de prendre soin? Les nouvelles avancées médicales condui-

sent-elles à retarder la mort à tout prix? Entre l'acharnement thérapeutique, qui empêche la mort de suivre son cours, et l'euthanasie, qui devance son heure, quels critères permettent de baliser leur choix?

#### La dignité humaine

Aucun critère n'est à la fois plus fondamental et plus universel que celui de la dignité humaine, même si son application n'est pas toujours facile. La reconnaissance de la dignité de chaque malade constitue sans doute la pierre d'assise des décisions qui le concernent et les soins dont on l'entoure.

La foi ouvre sur la dignité humaine un horizon sans limite. Elle affirme que nous avons été créés à l'image et à la ressemblance de Dieu (Gn 1,126). Pour sa part, Jésus nous dit qu'il a partie liée avec toute personne blessée ou malade: «Ce que vous faites au plus petit d'entre les miens, c'est à moi que vous le faites» (Mat. 25, 40). Comment concevoir plus éminente dignité!

#### L'être humain: corps et esprit

Le corps lui-même participe à la dignité humaine. Car l'être humain est unité substantielle de corps et d'esprit. Or, c'est par le corps que la personne est atteinte et que sa dignité est honorée. Quelle que soit cette condition corporelle, on ne voit pas comment lui attribuer des degrés croissants et décroissants de dignité. «L'Académie pontificale pour la vie» (en février 1999) affirme:

«Un être humain ne peut jamais perdre sa dignité, quelle que soit la condition physique, psychologique ou interpersonnelle dans laquelle il se trouve. C'est pourquoi chaque personne mourante mérite et exige le respect inconditionnel dû à chaque personne humaine.» À la suite de Jean-Paul II, il convient de regretter le terme «végétatif» utilisé pour caractériser certains malades: «L'adjectif "végétatif", dit-il, décrit de façon symbolique un état non pas un malade, dégradant de ce fait sa valeur et sa dignité personnelle.»

#### La dignité humaine et les soins médicaux

La dignité humaine de la personne doit être honorée à toutes les étapes des traitements qu'elle reçoit. C'est d'abord le cas au moment de la décision de recevoir ou non ce traitement. Déjà en 1952, le pape Pie XII disait:

«Le médecin, comme personne privée ne peut prendre aucune mesure, tenter aucune intervention sans le consentement du patient. Le médecin n'a sur le patient que le pouvoir et les droits que celui-ci lui donne, soit explicitement, soit implicitement et tacitement...» Chacun il est vrai, a le devoir de se faire soigner en ayant recours à des soins appropriés; il lui revient de protéger cette vie qu'il a reçue comme un don.

Afin de participer à cette décision, la personne soignée a le droit de connaître sa condi-



Jeanne Mance, fondatrice de l'hôpital  
Hôtel-Dieu de Montréal, 1642-1673

tion. Ce qui implique généralement un dialogue avec le personnel soignant, souvent aussi avec les proches, dans le respect des règles de confidentialité. Compte tenu de ce dialogue, la personne malade peut décider de refuser un traitement dont les bénéfices ne lui paraissent pas évidents. En respectant cette décision, le personnel reconnaît concrètement sa dignité. Il ne continuera pas moins d'offrir les autres soins appropriés.

#### Participation aux souffrances du Christ

Il est possible de donner un sens à la douleur physique et à la souffrance morale. Dans la foi, on peut en faire un moyen de purification intérieure, de participation aux souffrances du Christ et l'occasion d'une offrande totale de sa vie. Mais, comme le rappelait Pie XII: «L'acceptation de la douleur physique n'est qu'une manière, parmi beaucoup d'autres, de signifier l'essentiel: la volonté d'aimer Dieu et de le servir en toutes choses.»

Le respect de la dignité humaine éclaire aussi les relatives au soulagement de la douleur. Terminer sa vie dans la dignité, c'est la terminer de la façon la plus humanisante possible. On peut penser alors à ce qui permet au malade de garder son meilleur état de conscience, de procéder à des réconciliations pacificatrices pour lui-même et les siens, de remplir certains devoirs à l'égard des membres de sa famille, puiser dans les expériences qui ont pu donner sens à sa vie et, enfin, de se mettre en présence de Dieu et de se disposer à la grande rencontre avec Lui, en particulier au sacrement des malades. Un milieu de santé qui favorise pareille démarche rend un service éminent à la personne malade.

(suite en page 7)

# Non à l'euthanasie et à l'aide au suicide

(suite de la page 6)

Par contre, si la douleur est intense au point d'occuper tout le champ de la conscience, elle peut altérer la dispensation des soins et devenir déshumanisante. C'est pourquoi le corps médical n'hésite généralement pas à prescrire les analgésiques appropriés même si, comme il arrive exceptionnellement, la vie était abrégée. Dans ce cas, la mort ne peut être intentionnelle (autrement ce serait une forme d'euthanasie), mais on accepte d'en courir le risque. Le but recherché est l'apaisement des douleurs. Même alors, on évitera de priver, sans vraie nécessité, la personne malade de la conscience de soi; celle-ci est aussi une expression de la dignité humaine.

## Acharnement thérapeutique

Faire vivre à tout prix peut également s'avérer contraire à la dignité humaine et une façon inappropriée de prendre soin. Quand la mort s'annonce inévitable, il devient déraisonnable de s'obstiner à la retarder par tous les moyens. Ce qu'il est convenu d'appeler acharnement ou obstination thérapeutique traduit une perte du sens de la mort alors que l'euthanasie et l'aide au suicide révèlent une perte du sens de la vie. Dans un cas comme dans l'autre, on refuse que la mort survienne à son heure.

Une position morale acceptée depuis longtemps reconnaît que le personnel soignant n'est jamais obligé de prendre des moyens disproportionnés (appelés autrefois extraordinaires) afin de prolonger la vie. Ces moyens disproportionnés ne réfèrent pas seulement à des appareils techniques sophistiqués ou à des procédures médicales complexes. Ils sont à évaluer d'abord du point de vue du malade: des bénéfices qu'il peut en retirer, compte tenu de son état, de ses ressources physiques et morales, des risques et des coûts, etc.

**La Congrégation pour la doctrine de la foi dit: "Dans l'imminence d'une mort inévitable malgré les moyens employés, il est permis en conscience de prendre la décision de renoncer à des traitements qui ne procureraient qu'un prolongement précaire et pénible de la vie, sans toutefois interrompre les soins normaux dus au malade en pareil cas." Ces soins normaux peuvent comprendre l'hydratation et l'alimentation artificielles, s'ils paraissent nécessaires au confort du malade.**

## L'euthanasie l'aide au suicide

Personne ne peut rester insensible au dépérissement souvent dramatique de son corps et à l'amenuisement progressif de ses facultés mentales. Qui n'est pas touché par la peine et la compassion de ceux et celles qui assument la lourde charge d'un parent affecté d'un handicap grave et souvent douloureux! Des visites dans des centres hospitaliers de soins de longue durée nous laissent souvent le sentiment que, dans beaucoup de cas, la mort serait une heureuse délivrance.

On ne s'étonne donc pas que des personnes et des groupes revendiquent l'euthanasie ou l'aide au suicide au nom de la dignité humaine. Cette revendication est renforcée par le fait que notre culture promeut avec force, parfois sans nuance, la liberté indivi-

duelle le respect de la conscience et de la responsabilité personnelle. On pourrait même penser que, puisque Dieu a créé l'être humain en «le laissant à son propre conseil», celui-ci possède une maîtrise absolue sur sa vie.

**Mais il importe de tenir ferme à l'interdit du meurtre d'une personne innocente, qui est universel. À sa manière, il indique que la vie de tout être humain mérite d'être protégée car elle est sans prix. Or la vie ne s'exprime pas seulement en termes de libertés individuelles et de conscience personnelle. Elle implique aussi une responsabilité à l'égard des autres.**

En effet, dès les premiers instants de notre existence, nous avons été confiés à d'autres qui nous ont accueillis, nourris, vêtus et éduqués. Ils ont pris soin de nous. Nous avons ainsi tissé des liens avec quantité de personnes et nous oublions trop facilement tout ce que nous avons reçu de la société dans laquelle nous vivons. De telle sorte que nous devenons à notre tour responsables d'accueillir les autres et d'en prendre soin. C'est assurément l'une des plus nobles expressions de notre dignité que de nous préoccuper activement du sort de nos semblables.

## De graves conséquences sociales

Or, accepter l'euthanasie ou l'aide au suicide comporte de lourdes conséquences sociales. De fait, à chaque fois que les médias ont présenté un cas d'euthanasie ou d'aide au suicide, beaucoup de personnes et de groupes ont sonné l'alarme sur les graves répercussions de ces gestes. Parmi bien d'autres, quelques-unes méritent d'être signalées.

Pour des associations de personnes handicapées, mettre fin à la vie d'êtres humains sévèrement atteints physiquement ou mentalement envoie un message négatif sur leur propre condition. Alors que plusieurs de ces personnes peinent à reconnaître leur dignité et à garder courage, elles entendent que leur vie à elles aussi ne vaut peut-être plus la peine d'être vécue.

Le même sentiment pourrait être partagé par des personnes âgées en soins de longue durée, qui se considèrent souvent un fardeau pour les autres et pour elles-mêmes. Comment se surprendre qu'elles soient tentées d'en finir elles aussi?

D'autres ont rappelé l'impact de l'euthanasie et de l'aide au suicide sur la profession médicale. Jusqu'ici entièrement voués à la guéri-

son et au mieux-être des malades, les médecins seraient dès lors perçus comme pouvant aussi donner la mort, à l'encontre de la sagesse du serment multiséculaire d'Hippocrate. Un lien de confiance, si nécessaire à l'heure de la maladie, est alors notablement affecté.

## Perte du sens de la vie

**Décriminaliser l'euthanasie et l'aide au suicide, c'est s'engager sur une pente glissante dont nous ne pouvons prévoir jusqu'où elle nous entraînera. Pourtant, l'abolition de la loi prohibant l'avortement est suffisamment révélatrice. Dans un cas comme dans l'autre, ce dont nous sommes certains, c'est que la force gravitationnelle de cette pente mène inévitablement à la perte du sens de la vie et de son prix.**

**Éliminer quelqu'un à l'heure de sa plus grande fragilité, que ce soit dans le sein maternel ou sur le lit de sa dernière maladie, ne sera jamais une façon appropriée de respecter la dignité de quelqu'un. Ni d'en prendre soin. Ce sont plutôt des gestes d'abandon. Parce que toute personne, étant foncièrement libre, peut s'enlever la vie à tout moment, elle affirme sa dignité de façon éminente lorsqu'elle résiste résolument au suicide.**

## Les soins palliatifs

L'expérience révèle que, face à d'éventuelles demandes d'euthanasie, nous ne sommes pas totalement dépourvus. Nous pouvons d'abord nous assurer que la douleur est soulagée adéquatement, ce qui est possible dans la grande majorité des cas. Souvent aussi quand des patients sont en proie à l'angoisse ou à l'anxiété, leur demande d'en finir s'avère, dans les faits, un urgent appel à l'aide et à l'accompagnement.

Le pire qui puisse leur survenir serait d'affronter leur épreuve dans une solitude totale. De fait, dans nos centres hospitaliers et nos centres de soins de longue durée, beaucoup de malades souffrent de solitude. À l'heure où ils ne parviennent plus à donner sens à ce qu'ils vivent, le regard de bonté d'une personne qui prend soin d'eux possède l'étonnant pouvoir de redonner du sens.

Quand divers symptômes laissent entrevoir la phase terminale de la maladie, plusieurs centres de santé offrent des soins palliatifs. Des maisons, de plus en plus nombreuses, sont spécialisées à cette fin. Les interven-

tions d'ordre thérapeutique sont remplacées par des soins de confort dans un environnement physique et humain respectant mieux la dignité de la personne humaine.

On y mise avant tout sur un accompagnement personnel de qualité, dans le respect de la condition et des croyances des malades. À cet égard, les soins palliatifs constituent une excellente façon de «prendre soin» et de permettre une «mort dans la dignité».

**Tant qu'il y aura des personnes au coeur de bon samaritain pour prendre soin des blessés de la vie, il n'y aura pas lieu de désespérer de notre société. Car cette reconnaissance concrète de la dignité de l'être humain est le plus sûr fondement de toute vie en commun.**



**La bienheureuse Catherine de St-Augustin Moniale hospitalière de l'Hôtel-Dieu de Québec (1632 -1668). Nous la voyons soigner les pestiférés.**

# Budgets et impôts de servitude

## Effacer les dettes et les déficits publics

### À l'attention de Raymond Bachand, ministre des Finances du Québec

par Louis Even

Le nouveau budget annoncé par le ministre des Finances du Québec, Raymond Bachand, a suscité un grand mécontentement dans la population. Pour avoir son déficit zéro dans quatre ans, et ensuite pour obtenir une diminution de la dette, Québec va plonger profondément la main dans les poches des contribuables.

C'est une crise économique que l'on nous prépare comme dans les années 1929-1939. Ce sont les banquiers eux-mêmes qui déclenchent les crises économiques et qui ordonnent aux politiciens au pouvoir, leurs valets, de saigner à blanc le peuple afin de payer des intérêts sur les emprunts publics. Bachand exécute leurs ordres.

Les contribuables verront des augmentations d'impôts, de tarifs des particuliers et des entreprises, une importante hausse de la taxe provinciale sur les carburants et l'augmentation de la taxe de vente (TVQ) à effet multiplicateur. Elle s'élèvera d'abord à 8,5% et à 9,5% à partir de 2012. À compter de 2014, les tarifs d'électricité augmenteront de 3,7%, en plus des hausses normales.

**Michel Girard, de La Presse, écrit: "Eh bien, c'est un leurre ! (La TVQ ne sera pas seulement à 9,5%.) Exemple: le premier avril 2013, ce n'est pas une TVQ à 9,5% que l'automobiliste montréalais paiera sur son plein d'essence mais une TVQ de l'ordre de 15%". Et le journaliste explique le gonflement de la TVQ à 15% sur le prix de l'essence. "La réponse est relativement simple, écrit-il. La TVQ, c'est une taxe de vente à effet multiplicateur, c'est-à-dire une taxe qui surtaxe les autres taxes pétrolières (taxe d'accise, taxe québécoise sur le carburant, taxe montréalaise de transport, TPS)."**

Le gouvernement s'attaque aussi au système de santé. Il exigera une nouvelle contribution pour l'assurance-santé de \$25 en 2010, de \$100 en 2011, de \$200 en 2012. Les tarifs d'électricité augmenteront à partir de 2014, en plus des hausses normales. Le coût de la vie augmentera considérablement. Les citoyens manquent déjà de pouvoir d'achat.

Le Québec est la province du Canada la plus endettée et le cinquième État du monde le plus endetté. Pourtant notre province possède d'immenses richesses naturelles et une haute technologie. Pourquoi sommes-nous si endettés? Tout développement nouveau est financé par des endettements perpétuels envers les banquiers voraces qui multiplient indéfiniment les emprunts originaux par les intérêts.

**Si le gouvernement instituait un office de crédit pour créer un argent sans dette, sans intérêt, selon la capacité de production du pays et selon les besoins des consommateurs, le pays s'enrichirait financièrement au fur et à mesure qu'il s'enrichit matériellement. Nous aurions une finance conforme aux réalités.**

**Nous demandons au Premier Ministre Jean Charest et à Bachand d'approfondir l'article suivant de Louis Even. C'est de l'argent qu'il faut créer au lieu de taxer les contribuables. Les taxes sont un non-sens dans notre siècle de progrès.**

Yvette Poirier

Ce brillant article a été écrit en 1961, par Louis Even. Les chiffres sont donc de ces années-là, quand il parle de 300,000 chômeurs. Cet article devrait être lu et relu par tous nos ministres et députés fédéraux et provinciaux.

Chaque année, généralement au printemps ou au début de l'été, les gouvernements produisent ce qu'on appelle «le budget».

Le budget, c'est l'estimé prévu des recettes d'une part, des dépenses d'autre part.

#### L'équilibre des budgets

Aux termes du système financier actuel, il faut que le budget soit «équilibré» — c'est-à-dire que les dépenses ne doivent pas dépasser les recettes. Sinon, il y aura déficit. Et déficit veut dire endettement, dont la charge pèsera sur le budget ou les budgets à venir.

Au premier abord, cette exigence de l'équilibre des budgets paraît indiscutable. Elle l'est si on assimile les budgets publics à des budgets individuels. Un individu ne peut pas, à moins de s'endetter, se permettre plus de dépenses que de recettes.

Un individu ne pouvant ni fabriquer l'argent, ni en ordonner la fabrication, tout l'argent dont il peut disposer pour ses dépenses doit lui venir de quelque source: salaire s'il est embauché; profits s'il est dans les affaires; revenus de placements, etc. Il ne peut donc pas longtemps se permettre un régime de dépenses dépassant le régime de ses recettes.

Mais le cas d'un gouvernement est-il bien

#### Lumineuses conférences

#### Sur les problèmes du monde actuel

#### Maison de l'Immaculée, Rougemont

Chaque mois, aux dates suivantes  
23 mai. 27 juin. 25 juillet

10 heures a.m.: Ouverture. Chapelet  
Rapports des apôtres revenant de mission  
Midi: dîner dans le réfectoire de la Maison de l'Immaculée, chacun apporte ses provisions.  
1.30 à 4.30 heures p.m. Conférences  
3.30 hres p.m. Confessions  
5.00 hres p.m. Sainte Messe à la chapelle de la Maison de l'Immaculée.  
6.15 hres p.m. souper avec ses provisions

**Aux réunions de Vers Demain, tous se présentent modestement vêtus. Les dames en robe non décolletée, à manches dépassant le coude et à jupe couvrant les genoux. Messieurs et dames en shorts ne sont pas admis. Merci de nous aider à lutter contre les modes provocantes.**

le même? Oui, répondent ceux qui ne pensent qu'en termes d'argent. Non, affirment ceux qui pensent plutôt en termes de réel.

Le budget national, par exemple, c'est évidemment le budget de la nation, non pas celui de monsieur Untel, ministre des Finances. C'est pour des fins concernant la population dans son ensemble que seront faites les dépenses prévues au budget. C'est d'ailleurs à la population dans son ensemble que s'adresse le gouvernement pour obtenir les moyens de rencontrer ces dépenses.

Mais comme c'est aussi la population, dans son ensemble, (sauf pour les produits ou services importés) qui fournira ce qu'il faut pour les réalisations prévues, on est en droit de se demander à quel titre on taxe financièrement la population pour ce qu'elle produit elle-même.

#### Se priver de son propre bien

Revenons au cas d'un individu. Pierre est cultivateur. S'il veut se procurer, disons un tracteur ou une voiture, il devra certainement obtenir de quelque source, par la vente de ses produits par exemple, l'argent nécessaire pour payer le tracteur, la voiture. Mais si ce sont des pommes de terre qu'il veut sur sa table, vait-il s'obliger à attendre de l'argent avant de prendre des pommes de terre dans sa cave, ou avant d'agrandir son carré de pommes de terre quand il reste beaucoup d'espace libre dans son champ?

Pierre peut être soumis à la nécessité de l'argent pour les choses qu'il ne peut produire, ou pour les choses qu'il omet de produire parce que toute sa ferme serait déjà utilisée pour d'autres choses. Mais certainement pas pour l'utilisation de disponibilités qui lui appartiennent. Il serait impensable que Pierre doive se priver devant ces disponibilités, ou s'endetter pour avoir le droit de s'en servir, ou renoncer au lait de ses vaches comme condition pour sortir des pommes de terre de son champ.

C'est pourtant une absurdité semblable qu'on érige en dogme quand il s'agit de la nation, ou de la province. La province de Québec, par exemple, peut très bien fournir toute la main-d'œuvre et autres éléments nécessaires à l'exécution du programme de voirie 1960-61, tout en demeurant capable de maintenir le flot de produits de consommation qui alimente les magasins. Pourquoi, alors, soustraire aux individus de l'argent dont ils ont besoin pour se procurer les produits de consommation, sous prétexte d'avoir de quoi procéder aux travaux de la voirie?

—Mais il faut bien payer ceux qui vont travailler sur la route!

—Certainement, et cela veut dire leur donner, en récompense de leur travail, un titre à des biens qui les attendent dans les magasins. Craint-on qu'il n'y aura pas assez de ces produits pour les travailleurs de la route à moins de forcer la population à s'en priver pour la quantité qui ira aux travailleurs de la route?

(suite en page 9)

# Budgets et impôts de servitude

(suite de la page 8)

Si la production totale de biens de consommation était menacée d'épuisement, on pourrait songer à diminuer la part des uns pour en avoir pour les autres. Mais tant que ce n'est pas le cas, le rationnement est une stupidité. C'est ce rationnement-là qu'on pratique en taxant le privé pour le public. Cela équivaut à prendre dans l'assiette de Jean pour mettre dans l'assiette de Jacques, alors que la marmite est pleine à déborder.

La marmite est pleine à déborder quand il y a plus de 300,000 chômeurs dans la province de Québec, quand il y en a près d'un million (enregistrés ou non) dans tout le Canada. (En 2010, le nombre de chômeurs doit dépasser les cinq millions).

## Un budget de réalité

Un budget, national ou provincial, conforme au réel, doit s'établir d'après les services et travaux publics demandés par la population, et que la population est capable de fournir sans mettre à mal la production de biens privés. Cela se conçoit en termes de *capacité de produire* — en possibilités de trouver de la main-d'oeuvre, les matériaux et autres choses nécessaires aux projets et services publics.

## Budgets publics

Par exemple, si, pour répondre à une demande du public, on envisage au budget de la voirie la construction de 100 milles de route, la question à poser n'est pas: «A-t-on l'argent pour construire la route?» On ne construit pas une route avec de l'argent, mais avec du travail et des matériaux. La question à poser est donc: «Peut-on trouver assez de main-d'oeuvre et de matériaux pour construire ces 100 milles de route? Peut-on employer à la route cette main-d'oeuvre et ces matériaux, sans que soit diminuée la production de carottes, de pommes de terre, de beurre, de viande, de vêtements, de chaussures, etc.?»

Si la réponse est oui, alors rien n'empêche de construire la route, sans pour cela enlever aux citoyens une partie de leurs moyens de se procurer carottes, pommes de terre, beurre, viande, vêtements, chaussures, etc.

Si la réponse était: «Non, le pays n'est pas capable de continuer à fournir autant de choses pour les magasins quand tant de bras sont occupés à la construction de la route» — alors il faudrait choisir entre renoncer à la route ou renoncer à se procurer autant de choses qu'auparavant en fait de nourriture, vêtements, etc. Ou encore, ne faire que 40 ou 50 milles de route — toujours selon les possibilités réelles. Les représentants du peuple ont à juger, mais juger en termes de capacité de produire, et non pas en termes de capacité de taxer, capacité de trouver de l'argent.

La question de moyens de payer ce qu'on est capable de produire est une question de comptabilité, et non pas une question d'interdire le droit aux produits qui s'offrent plus vite qu'ils s'écoulent.

L'incapacité de payer en face de la capacité de produire est la manifestation d'une comptabilité fautive.

La soumission d'un gouvernement à cette comptabilité fautive est une servilité à la fois bête et criminelle. Bête, parce que les gouvernements passent leur temps à se casser la tête

devant des problèmes purement artificiels. Criminelle, parce que c'est mettre la population en pénitence devant sa propre richesse.

## Un asservissement

Les taxes et impôts, dans ces conditions, sont des impôts de servitude. C'est admettre la soumission de la population à la tyrannie des contrôleurs du crédit, des contrôleurs d'une chose qui appartient à la population elle-même.

Le gouvernement est déjà l'esclave du système, en ne recourant pas à des émissions de crédit pour mettre en oeuvre des disponibilités productives inutilisées. Il se fait une deuxième fois l'esclave du système quand pour financer ses services et projets publics, il demande aux individus de l'argent qui est sous la dépendance des banques.

Quelle que soit, en effet, la source d'où l'individu a obtenu son argent, cet argent provient, en premier lieu, du système bancaire, à titre de prêt à rembourser. C'est de l'argent en transit, entre sa sortie du système bancaire et sa rentrée au système bancaire. Et sa durée entre les mains des individus est déterminée par les conditions imposées par les banques. Le rythme de remboursement peut être accéléré à leur gré.

Pourquoi la Banque du Canada n'est-elle pas ce qu'elle devrait être — une banque des Canadiens, pour les servir financièrement dans la mesure où ils produisent eux-mêmes la richesse de toute sorte, publique ou privée?

Pourquoi, devant la carence du gouvernement fédéral, le gouvernement provincial n'établit-il pas un Crédit-Québec, pour financer tout ce que la population de la province de Québec est capable de fournir en fait de richesse réelle, publique ou privée?

Pourquoi, à Ottawa ou à Québec, soumet-on les réalités aux décisions de financiers, au lieu de soumettre la finance aux réalités, réalités choses et réalités besoins humains?

Les gouvernements sont élus par le peuple (apparemment au moins). Quand *cesseront-ils* d'être les défenseurs du temple de Mammon, les agents de Mammon immolant à ce dieu les populations dont ils ont la charge?

Louis Even

**Une société se tient debout que par les principes de vérité et de morale qui en sont les piliers.**

### Soutien de Vers Demain 100 \$ - 75 euros

Vers Demain vous enflamme! Vers Demain vous enthousiasme! Vous ne lisez rien de pareil dans les autres journaux. Les grandes vérités que vous y trouvez et les activités débordantes qui y sont rapportées vous soulèvent. Quelle satisfaction d'apprendre que Vers Demain peut publier, imprimer et financer des millions de 4-pages gratuits qui vont porter ces grandes vérités dans tout le Canada, aux Etats-Unis, en Europe, en Afrique et en Asie même. Ces 4-pages sont distribués par des apôtres bénévoles et financés par des bienfaiteurs. Certains paient une tonne de papier entière, soit 900 \$. Quel dévouement, quelle générosité! Vous n'avez pas les moyens d'en faire autant, mais vous êtes épris du désir ardent d'aider une telle oeuvre. Alors soyez Soutien de Vers Demain en offrant 100 \$ par année. Pour la France 75 euros.

## Le monde a besoin d'apôtres

Paroles de notre bien-aimé Gérard Mercier, de douce mémoire:

**«Vers Demain et «Michael» sont si formidables, si importants, si instructifs qu'il faut les lire et les relire trois ou quatre fois. Ils sont pour nous tous d'excellents guides si nécessaires de nos jours. Ils feront de vous de vrais chrétiens, de vrais patriotes, des hommes de justice et de grands apôtres. L'Église et la Patrie ont tellement besoin d'apôtres!» Tout baptisé devrait être un apôtre. Quelle belle chose que le dévouement! Voici ce qu'en disait Ollé-Laprune: «Le dévouement semble le dernier mot de la vertu, c'est qu'il achève le dépouillement de soi, l'oubli de soi, la perte de soi.»**

«Vous, chers apôtres, vous comprendrez bien cette réflexion. Le don de sa personne purifie, libère l'âme et procure une joie indicible. C'est une grande joie que vous ressentez après une épuisante journée de dons de vous-mêmes à la croisade du rosaire, au porte en porte. La force du dévouement n'a pas de bornes, de limites, c'est quelque chose de céleste. Et c'est cette force de dévouement, chers créditistes, qui est capable de sauver notre pays, nos pays. Soyons toujours très, très enthousiastes. La victoire est aux entreprenants, aux conquérants. Le dévouement est le chemin du vrai bonheur.

«Le monde a besoin de voir des apôtres. Il y a tellement de bassesses, de démissions partout, que lorsque les gens voient des jeunes filles, des mères de famille, des jeunes garçons, des pères de famille qui font le porte en porte pour réciter le chapelet, ils sont si édifiés qu'ils sont poussés à les aider. Comme vous voyez les gens sont bons malgré tout, ils ont besoin de pasteurs, ils ont besoin de voir des apôtres à l'action. Vous êtes leurs pasteurs et leur joie.

«Tenez bon, chers amis, vous verrez bientôt une multitude de personnes se lever à votre suite. Vous êtes un levain merveilleux au milieu de la pâte. Vous verrez de jour en jour un changement dans toutes les classes de la société. Votre Mouvement devient une force qui s'impose. Vos sacrifices, vos prières, votre apostolat attirent la grande puissance du Ciel qui finira par donner la victoire. Nous devons travailler de toutes nos forces, et c'est le Ciel qui nous donnera la victoire.

Gérard Mercier

## Journal Vers Demain

16 pages ou plus. 5 fois par année  
[www.versdemain.org](http://www.versdemain.org)  
[info@versdemain.org](mailto:info@versdemain.org)  
20 \$ pour 4 ans

Journal Vers Demain  
1101 rue Principale  
Rougemont, QC, Canada — J0L 1M0  
Tél.: (450) 469-2209 — Fax (450) 469-2601  
Tél.: Montréal (514) 856 5714

### Ci-inclus ma contribution pour Vers Demain

\$.....

Nom.....

Adresse.....

.....

Téléphone.....

Dons pour les circulaires \$.....

**Commandez des circulaires gratuites sur le Crédit Social, contre l'Union Nord-Américaine et contre la micro-puce, des circulaires aussi sur le message de Fatima et la modestie chrétienne.**

# La société doit créer son argent

## Réponses à quelques questions

Les lecteurs réguliers de Vers Demain l'auront remarqué, la première demande des créditistes, des Bérêts Blancs du journal Vers Demain, c'est que le gouvernement fédéral, représentant de la société, reprenne son droit de créer l'argent du pays. Une fois cela chose faite, il sera possible d'appliquer les deux autres principes du Crédit Social: le dividende mensuel à chaque citoyen, et l'escompte périodique sur les prix, pour empêcher toute inflation.

Mais pour les nouveaux lecteurs, cette demande peut susciter quelques questions. Nous citerons ici les plus fréquentes, en y apportant une courte réponse.

**Question: Vous dites que le gouvernement doit créer son argent. Mais ne le fait-il pas déjà, n'y a-t-il pas les billets de la Banque du Canada?**

**Réponse:** Si le gouvernement fédéral créait son argent, comment se fait-il alors qu'il ait une dette de plus de 566 milliards de dollars? La réalité, c'est que les billets de banque et les pièces de monnaie ne viennent en circulation que s'ils sont prêtés par les banques, à intérêt. De plus, cette sorte d'argent (billets de banque et pièces de monnaie, ou «argent numéraire») représente moins de 10 pour cent de l'argent du pays; l'autre sorte d'argent, représentant plus de 90 pour cent, est l'argent de chiffre créé par les banques, qu'on voit sur les chèques ou les comptes de banque.

**Question: Pourquoi voulez-vous que le gouvernement crée l'argent? L'argent actuel des banques n'est-il pas bon?**

**Réponse:** Les banques privées émettent l'argent à intérêt, sous forme de dette, ce qui crée des dettes impayables. Par exemple, supposons que la banque vous prête 100 \$, à 6 pour cent d'intérêt. La banque crée 100 \$, mais vous demandez de rembourser 106 \$. Vous pouvez rembourser 100 \$, mais pas 106 \$: le 6 \$ pour l'intérêt n'existe pas, puisque seule la banque a le droit de créer l'argent, et qu'elle n'a créé que 100 \$, pas 106 \$.

**En fait, lorsque la banque vous accorde, un prêt, elle vous demande de rembourser de l'argent qui n'existe pas. Le seul moyen de rembourser 106 \$ alors qu'il n'existe que 100 \$, c'est d'emprunter aussi ce 6 \$ à la banque, et votre problème n'est pas réglé, il n'a fait qu'empirer: vous devez maintenant 106 \$ à la banque, à 6 pour cent d'intérêt, soit 112,36 \$, et plus les années passent, plus les dettes s'accroissent, il n'y a aucun moyen de s'en sortir.**

Certains emprunteurs, pris individuellement, peuvent réussir à rembourser à la banque leur prêt en entier, capital et intérêt, mais tous les emprunteurs, pris dans leur ensemble, ne le peuvent pas. Si certains réussissent à rembourser 106 \$ alors qu'ils n'ont reçu que 100 \$, c'est qu'ils ont pris le 6 \$ qui manque sur l'argent mis en circulation par les emprunts des autres, ce qui rend encore plus difficile pour les autres de rembourser leurs propres emprunts. Pour que certains soient capables de rembourser leurs prêts, il faut nécessairement qu'il y en ait d'autres qui fassent faillite. Et ce n'est qu'une question de temps avant que tous les emprunteurs, sans exception, se retrouvent dans l'impossibilité de rembourser le banquier, et cela, quel que soit le taux d'intérêt exigé.

Certains diront que si on ne veut pas s'endetter, on n'a qu'à ne pas emprunter. Mais le fait est que si personne n'empruntait d'argent de la banque, il n'y aurait pas un sou en circulation. Et cet argent emprunté de la banque ne peut

**Article d'Alain Pilote, plein-temps depuis 28 ans et rédacteur du journal Michael, la version en langue anglaise du journal Vers Demain**



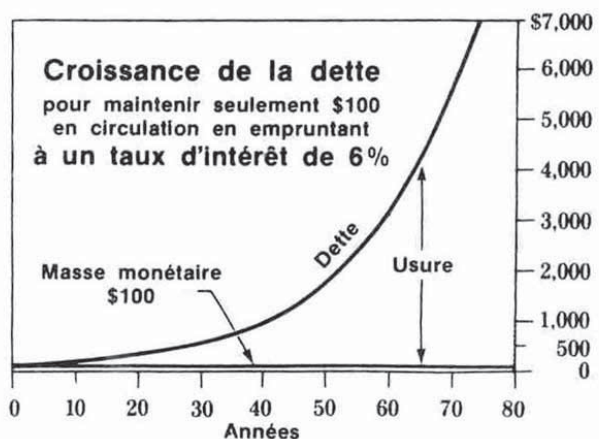
pas rester en circulation indéfiniment: il doit retourner à la banque lorsque le prêt vient à échéance... accompagné de l'intérêt, évidemment.

### Dettes impayables

Cela signifie que l'on veut simplement conserver la même quantité d'argent en circulation dans le pays, année après année, il faut accumuler des dettes impayables. Par exemple, si l'on veut maintenir 100 \$ en circulation dans le pays, année après année, en l'empruntant à un taux de 6%, la dette sera de 106 \$ après un an, puis de 112,36 \$ après deux ans (106 \$ plus l'intérêt de 6%), et ainsi de suite. Au bout de 70 ans, la dette aura atteint la somme de 5907,59 \$, et il n'y aura toujours que 100 \$ en circulation.

Croissance d'une dette de \$100 à 6% d'intérêt

Année	Capital original emprunté	Dette à la fin de l'année	Intérêt dû fin de l'année	Argent en circulation
1	\$100	\$106,00	\$6,00	\$100
2	(demeure le même)	\$112,36	6,36	(demeure le même)
3		119,10	6,74	
4	"	126,25	7,15	"
5	"	133,82	7,57	"
10	"	179,08	10,14	"
20	"	320,71	18,15	"
30	"	574,35	32,51	"
40	"	1,028,57	58,22	"
50	"	1,842,02	104,26	"
60	"	3,298,77	196,72	"
70	"	5,907,59	354,99	"



Dans le cas des dettes publiques, les banquiers se contentent de se faire payer l'intérêt sur cette dette. Est-ce une faveur qu'ils nous font? Non, cela ne fait que retarder l'impasse financière de quelques années, car au bout d'un certain temps, même l'intérêt sur la dette devient impayable. Ainsi, dans l'exemple du 100 \$ emprunté à 6%, au bout de 50 ans, l'intérêt sur la dette est de 104,26 \$, soit plus que tout l'argent en circulation.

**Il ne faut donc pas se surprendre que les dettes des pays civilisés atteignent des niveaux astronomiques. Par exemple, la dette du Canada, qui n'était que de 24 milliards \$ en 1975, dépasse maintenant les 566 milliards \$.**

Alors, pour satisfaire les banquiers, le gouvernement doit couper dans ses dépenses, sauf celle du service de la dette. Attendra-t-on que le service de la dette nécessite 100% des taxes pour changer le système, ou préférera-t-on faire crever les gens?

### Le gouvernement en a le pouvoir

**Question: Le gouvernement a-t-il le droit de créer son argent? Cet argent serait-il aussi bon que celui des banques?**

**Réponse:** Bien sûr que le gouvernement a le droit, puisque c'est lui-même qui a donné ce droit aux banques. Que le gouvernement se refuse un privilège qu'il accorde lui-même aux banques, c'est le comble de l'imbécillité! C'est d'ailleurs le premier devoir de chaque pays souverain d'émettre sa propre monnaie, mais tous les pays aujourd'hui ont injustement cédé ce droit à des compagnies privées, les banques à charte. Le premier pays à avoir ainsi cédé à des compagnies privées son pouvoir de créer la monnaie fut la Grande-Bretagne, en 1694. Au Canada et aux Etats-Unis, ce droit fut abandonné en 1913.

**Ce n'est pas le banquier qui donne à l'argent sa valeur, c'est la production du pays. Le banquier ne produit absolument rien, il ne fait que créer des chiffres, qui permettent au pays de faire usage de sa propre capacité de production, de sa propre richesse. Sans la production de tous les citoyens du pays, les chiffres du banquier ne valent absolument rien. Donc, le gouvernement peut très bien créer lui-même ces chiffres, représentant la production de la société, sans passer par les banques, et sans s'endetter. Alors, pourquoi le gouvernement devrait-il payer de l'intérêt à un système ban-**

(suite en page 11)

### Pour voir clair dans le système d'argent Procurez-vous les écrits de Louis Even A bas prix (frais de poste compris):

- Sous le Signe de l'Abondance 15\$ - CHF 15
- Le Crédit Social en 10 leçons 10\$ - CHF 10
- Régime de dettes à la Prospérité 10\$ - CHF 10
- Une Finance saine et efficace 3\$ - CHF 3
- Qu'est-ce que le vrai Crédit Social 3\$ - CHF 3
- L'Île des Naufragés 2\$ - CHF 2
- Un dollar égale 75 centimes d'euro 0,75
- 3 dollars égalent 2,25 euros - 15\$ = 10 euros

Lisez ces livres et brochures et faites-les lire autour de vous.

Envoyez votre commande avec votre chèque ou mandat de poste à l'ordre de

**Journal Vers Demain**  
1101 Principale, Rougemont,  
QC, Canada J0L 1M0  
Tél.: 450 469-2209 - Fax 450 469-2601  
Tél.: Montréal 514 856-5714  
www.versdemain.org  
info@versdemain.org

#### France

Libellez et adressez vos chèques à l'ordre de **Pèlerins de saint Michel**  
5 de la Forêt, 67160 Salmbach, France  
C.C.P. Nantes 4 848 09 A  
Tél/Fax 03.88.94.32.34

#### Suisse

Libellez et adressez vos chèques à:  
**Thérèse Tardif C.C.P. 17-7243-7**  
Centre de traitement, 1631-Bulle, Suisse  
Adressez vos lettres par courriel:  
info@versdemain.org

# La société doit créer son argent

(suite de la page 10)

**caire privé pour l'usage de son propre argent, qu'il pourrait émettre lui-même sans passer par les banques, sans intérêt, sans dette ?**

Cette question fut d'ailleurs clairement posée à Graham Towers, gouverneur de la Banque du Canada de 1935 à 1954, lors de sa comparution devant le Comité parlementaire de la Banque et du Commerce, en avril 1939:

«Pourquoi un gouvernement ayant le pouvoir de créer l'argent devrait-il céder ce pouvoir à un monopole privé, et ensuite emprunter ce que le gouvernement pourrait créer lui-même, et payer intérêt jusqu'au point d'une faillite nationale?»

Réponse de Towers: «Si le gouvernement veut changer la forme d'opération du système bancaire, cela est certainement dans le pouvoir du parlement.» En effet, la Constitution canadienne donne clairement au gouvernement fédéral ce pouvoir de créer l'argent.

## Aucun danger d'inflation

**Question: N'y a-t-il pas danger que le gouvernement abuse de ce pouvoir et émette trop d'argent, et que cela fasse de l'inflation? N'est-il pas préférable de laisser ce pouvoir aux banquiers, afin de laisser ce pouvoir à l'abri des caprices des politiciens ?**

Réponse: L'argent émis par le gouvernement ne serait pas plus inflationniste que celui émis par les banques: ce seraient les mêmes chiffres, basés sur la même production du pays. La seule différence, c'est que le gouvernement n'aurait pas à s'endetter ni à payer de l'intérêt pour obtenir ces chiffres.

Au contraire, la première cause de l'inflation, c'est justement l'argent créé sous forme de dette par les banques: l'inflation, ça veut dire les prix qui augmentent. Or, l'obligation pour les compagnies et gouvernements qui empruntent de ramener à la banque plus d'argent qu'il en est sorti oblige justement les compagnies à gonfler leurs prix, et les gouvernements à gonfler leurs taxes.

Quel est le moyen qu'utilise actuellement le gouverneur de la Banque du Canada pour combattre l'inflation? Précisément ce qui la fait augmenter en pratique, soit hausser les taux d'intérêts! Comme l'ont dit certains premiers ministres provinciaux, «c'est comme essayer d'éteindre un feu en l'arrosant d'essence.»

Mais il est bien évident que si le gouvernement canadien se mettait à créer ou imprimer de l'argent n'importe comment, sans aucune limite, selon les caprices des hommes au pouvoir, et sans relation avec la production existante, on aurait de l'inflation, et l'argent perdrait sa valeur. Mais ce n'est pas du tout cela que les créditistes proposent.

## Comptabilité exacte

**Ce que les créditistes de Vers Demain proposent, lorsqu'ils parlent d'argent fait par le gouvernement, c'est que l'argent soit ramené à son rôle propre, qui est d'être un chiffre qui représente les produits, ce qui en fait est une simple comptabilité. Et puisque l'argent n'est qu'un système de comptabilité, il suffirait d'établir une comptabilité exacte.**

Le gouvernement nommerait une commission de comptables, un organisme indépendant, qui serait appelé «Office National de Crédit» (au Canada, la Banque du Canada pourrait très bien accomplir cette fonction, si le gouvernement lui en donnait l'ordre). Cet Office National de Crédit serait chargé d'établir une comptabilité juste, où l'argent ne serait que le reflet, l'expression financière exacte des réalités économiques: la production serait exprimée par un actif, et

la destruction par un passif. Et comme on ne peut consommer plus que ce qui est produit, le passif ne pourrait jamais dépasser l'actif, et tout endettement serait impossible.

En pratique, voici comment cela fonctionnerait: l'argent nouveau serait émis par l'Office National de Crédit au rythme de la production nouvelle, et retiré de la circulation au rythme de la consommation de cette production (La brochure de Louis Even, Une finance saine et efficace, explique ce mécanisme en détail). Il n'y aurait donc aucun danger d'avoir plus d'argent que de produits: on aurait un équilibre constant entre l'argent et les produits, l'argent garderait toujours sa même valeur, et toute inflation serait impossible. L'argent ne serait pas émis selon les caprices du gouvernement, puisque la commission de comptables de l'Office National de Crédit ne ferait qu'agir selon les faits, selon ce que les Canadiens produisent et consomment. Ce ne serait donc pas le gouvernement ou le parti au pouvoir qui dicterait la quantité d'argent à émettre, mais les statistiques de la production et de la consommation, qui proviennent des activités libres des producteurs et des consommateurs.



**«Les billets de banque et les pièces de monnaie ne viennent en circulation que s'ils sont prêtés par les banques, à intérêt.»**

La meilleure façon d'empêcher les prix de monter, c'est de les faire baisser. Le Crédit Social propose de plus un mécanisme pour abaisser les prix, appelé «escompte compensé», qui permettrait aux consommateurs de pouvoir se procurer toute la production mise en vente avec le pouvoir d'achat dont ils disposent, en abaissant le prix de vente des produits (un escompte) d'un certain pourcentage, pour que le prix total de tous les prix soit équivalent au pouvoir d'achat total disponible des consommateurs. Cet escompte est ensuite remboursé au marchand par l'Office National de Crédit.

## Plus aucun problème financier

Si le gouvernement créait son propre argent selon les besoins de la société, il serait automatiquement capable de payer tout ce qu'il est capable de produire, et n'aurait plus besoin d'emprunter des institutions financières de l'étranger ou d'ici. Les seules taxes que les gens paieraient, seraient pour les services qu'ils consomment. On n'aurait plus à payer trois ou quatre fois le prix de développements publics à cause des intérêts.

**Ainsi, quand il serait question d'un nouveau projet, le gouvernement ne se demanderait pas: «A-t-on l'argent?», mais «A-t-on les matériaux, les travailleurs pour le réaliser?» Si oui, l'argent viendrait automatiquement financier cette production nouvelle. La population canadienne pourrait réellement vivre selon ses véritables moyens, les moyens physiques, les possibilités de production. En d'autres mots, tout ce qui est physiquement possible serait**

rendu financièrement possible. Il n'y aurait plus à proprement parler de problèmes financiers, la seule limite serait la capacité de production du pays. Le gouvernement pourrait financer tous les développements et programmes sociaux que la population réclamerait et qui seraient physiquement réalisables.

## L'éducation du peuple par Vers Demain

**Question: Si tout ce que vous venez de dire est vrai, et qu'un système d'argent social, un argent créé par un organisme gouvernemental au nom de la société, soit si bénéfique, alors pourquoi le gouvernement fédéral ne l'applique-t-il pas immédiatement ?**

Réponse: Constitutionnellement, rien n'empêche le gouvernement de le faire immédiatement, il en a déjà le droit. C'est le gouvernement souverain qui doit être responsable de la politique monétaire du pays, et non pas des compagnies privées, dont l'objectif n'est pas du tout le bien commun, mais leur seul profit. Le 27 juillet 1961, Louis Rasminski, qui fut gouverneur de la Banque du Canada de 1961 à 1973, émettait le communiqué suivant, adressé au gouvernement:

«Si le gouvernement désapprouve la politique monétaire menée par la Banque (du Canada), il a le droit et la responsabilité d'ordonner à la Banque quelle politique elle doit suivre... et la Banque devrait avoir le devoir d'obéir à ces instructions.»

Les gouvernements, malgré leurs déclarations souvent stupides, sont parfaitement au courant de l'iniquité de la création de l'argent par des compagnies privées, mais ils n'osent pas faire face à cette puissance, par manque d'appui du peuple..

**La seule chose qui manque, c'est l'éducation du peuple, pour lui démontrer la fausseté, l'absurdité et l'injustice du système financier actuel, et l'existence d'un correctif comme le Crédit Social. Seul Vers Demain dénonce le système actuel et apporte la solution créditiste. C'est donc Vers Demain que la population doit étudier. Pour cela, il faut abonner tout le monde à Vers Demain.**

Alain Pilote

**Abonnez-vous au Journal Vers Demain**  
[www.versdemain.org](http://www.versdemain.org)  
[info@versdemain.org](mailto:info@versdemain.org)

Journal Vers Demain  
1101 Principale, Rougemont, QC,  
Canada J0L 1M0  
Tél.: 450 469-2209 - Fax 450 469-2601  
Tél.: Montréal 514 856-5714

Canada: Prix 5.00\$, 1 an — 20.00 \$,  
4 ans. Pays étrangers: Prix \$12, 1 an

Europe prix: Surface, 1 an 9 euros  
2 ans 18 euros — 4 ans 36 euros  
Avion, 1 an 12 euros - 4 ans 48 euros

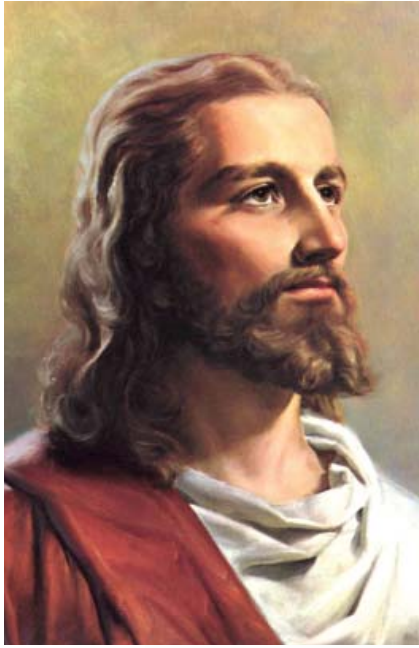
France: Libellez vos chèques à l'ordre de:  
Pèlerins de saint Michel  
5 de la Forêt, 67160 Salmbach, France  
C.C.P. Nantes 4 848 09 A  
Tél/Fax 03.88.94.32.34

Belgique: Libellez et adressez  
vos chèques à: Joséphine Kleynen  
C.C.P. 000-1495593-47  
215 rue de Mons, 1er étage  
1070 Bruxelles, Belgique. Tél.02/522 29 84

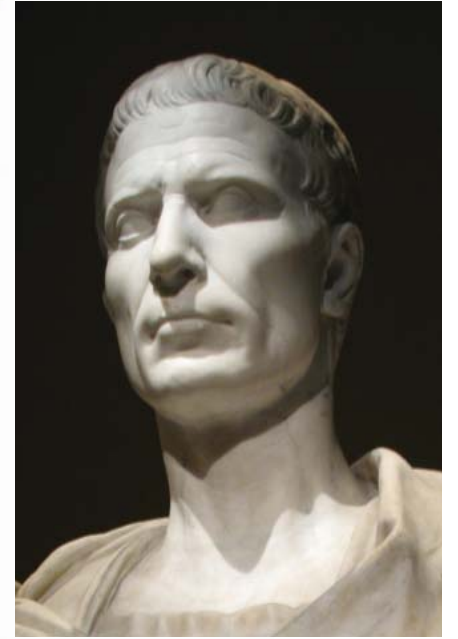
Suisse: Libellez et adressez vos chèques  
à: Thérèse Tardif C.C.P. 17-7243-7  
Centre de traitement, 1631-Bulle, Suisse

Adressez vos lettres par courriel  
[info@versdemain.org](mailto:info@versdemain.org)  
ou Fax 1-450 469 2601

Vous pouvez demander des circulaires de  
Vers Demain au Canada et en France.



# À CÉSAR CE QUI APPARTIENT À CÉSAR ET À DIEU CE QUI APPARTIENT À DIEU



par **Louis Even**

C'est pour tendre un piège à Jésus, cherchant à le faire prononcer un discours compromettant, que les Pharisiens lui envoyèrent leurs disciples avec des Hérodiens, partisans de la politique de Rome, lui poser la question: «**Est-il permis, ou pas permis, de payer le tribut à César?**» (Matthieu 22, 17.)

Le tribut, différent de nos impôts de citoyens libres, avait un caractère d'assujettissement: c'était la contribution imposée par un vainqueur à un vaincu (Rome avait conquis la Palestine par les armes).

Notre-Seigneur commença par démasquer le jeu des envoyés: «**Hypocrites, pourquoi me tendez-vous un piège?**» Puis, s'étant fait montrer la «monnaie du tribut», sur laquelle était l'effigie de César, il leur dit: «**Rendez donc à César ce qui appartient à César et à Dieu ce qui appartient à Dieu.**»

## Ratatinement

Le but ordinaire de ceux qui citent cette phrase, c'est d'appuyer sur le devoir de payer les taxes, les impôts. Ils le font même avec beaucoup d'éloquence. La plupart du temps, d'ailleurs, ils s'arrêtent à la première moitié de la phrase: celle qui concerne César. L'autre, concernant ce qui appartient à Dieu, passe dans l'ombre, tellement César occupe de l'importance, de la place, du temps dans leur discours.

**Et même dans cette première partie de la citation, il est plus que rare d'entendre faire remarquer le caractère limitatif des mots «ce qui appartient à César». Limitatif, parce que tout ne lui appartient pas. Apparemment, d'après les prédicants de l'impôt, il faudrait donner à César tout ce qu'il demande. Or, les Césars ont communément l'habitude d'avoir**

**beaucoup d'appétit, sans trop se soucier de savoir s'il n'y a pas des choses qui sont dues à ceux qu'ils pressurent.**

César, bien entendu, c'est le gouvernement. Ou mieux, les gouvernements, car on a autant de Césars qu'il y a d'échelons dans la structure politique du pays. Au Canada: Césars municipaux, Césars provinciaux, César fédéral. En attendant qu'on nous afflige d'un César «supranational» à juridiction mondiale, pour couronner la pyramide.

**Mais est-ce qu'une chose «appartient à César» par le seul fait qu'il la demande?**

## Limites au pouvoir de César

«Rendre à César ce qui appartient à César» ne doit pas être invoqué pour autoriser César à prendre ce qui ne lui appartient pas. Ni pour lui permettre d'enlever au peuple ce qui ap-

(suite en page 13)



## Saint Antoine de Padoue et le crucifix

*ques de certains pays souhaiteraient interdire la présence des crucifix dans les lieux publics, comme l'a fait en novembre dernier la Cour européenne des droits de l'homme, en décidant que l'affichage de crucifix dans les écoles en Italie était une violation des droits de la personne la liberté. Voici les paroles du Saint-Père:*

Antoine, à l'école de François, place toujours le Christ au centre de la vie et de la pensée, de l'action et de la prédication. Il s'agit d'un autre trait typique de la théologie franciscaine: le christocentrisme. Celle-ci contemple volontiers, et invite à contempler les mystères de l'humanité du Seigneur, l'homme Jésus, de manière particulière le mystère de la Nativité, Dieu qui s'est fait Enfant, qui s'est remis entre nos mains: un mystère qui suscite des sentiments d'amour et de gratitude envers la bonté divine.

D'une part la Nativité, un point central de l'amour du Christ pour l'humanité, mais également la vision du Crucifié inspire à Antoine des pensées de reconnaissance envers Dieu et d'estime pour la dignité de la personne humaine, de sorte que tous, croyants et non croyants, peuvent trouver dans le crucifié et dans son image une signification qui enrichit la vie. Saint

Antoine écrit: « Le Christ, qui est ta vie, est accroché devant toi, pour que tu regardes dans la croix comme dans un miroir. Là tu pourras voir combien tes blessures furent mortelles, aucune médecine n'aurait pu les guérir, si ce n'est celle du sang du Fils de Dieu. Si tu regardes bien, tu pourras te rendre compte à quel point sont grandes ta dignité humaine et ta valeur... En aucun autre lieu l'homme ne peut mieux se rendre compte de ce qu'il vaut, qu'en se regardant dans le miroir de la croix » (*Sermones Dominicales et Festivi III*, pp. 213-214).

En méditant ces paroles nous pouvons mieux comprendre l'importance de l'image du Crucifié pour notre culture, pour notre humanisme né de la foi chrétienne. C'est précisément en regardant le Crucifié que nous voyons, comme le dit saint Antoine, à quel point sont grandes la dignité humaine et la valeur de l'homme. En aucun autre lieu on ne peut comprendre combien vaut l'homme, pourquoi précisément Dieu nous rend aussi importants, nous voit aussi importants, au point d'être, pour Lui, dignes de sa souffrance; ainsi toute la dignité humaine apparaît dans le miroir du Crucifié et le regard vers Lui est toujours une source de reconnaissance de la dignité humaine.

**Benoît XVI**

*Lors de son audience générale du mercredi 10 février 2010, le Pape Benoît XVI a parlé de Saint Antoine de Padoue, «un des saints les plus populaires de l'Église catholique», et a cité les paroles de ce saint au sujet de l'importance d'afficher «l'image du Crucifié» dans les lieux publics, alors que les autorités publi-*

(suite de la page 12)

partient au peuple pour le passer à Mammon. Or, le gouvernement, tous les gouvernements aujourd'hui commettent ces deux fautes-là.

S'il faut rendre à César ce qui appartient à César, il faut d'abord, et avec plus de scrupule, laisser à la personne ce qui appartient à la personne, laisser à la famille ce qui appartient à la famille.

La personne a priorité sur toutes les institutions, financières, économiques ou politiques, priorité sur les gouvernements eux-mêmes. On ne saurait trop le répéter, tellement l'idée contraire prévaut généralement dans la pratique.

**«La personne humaine doit être placée au premier rang des réalités terrestres.»** (Pie XI, encyclique *Divini Redemptoris*.)

**«C'est la personne humaine que Dieu a placée au faite de l'univers visible, la faisant, en économie comme en politique, la mesure de toute chose.»** (Pie XII, lettre au président des Semaines Sociales de France, le 14 juillet 1946.)

La personne naît dans une famille. Elle est élevée dans une famille. La famille est la seule société temporelle établie directement par Dieu. C'est d'ailleurs la cellule du corps social.

Lorsqu'un César, le César municipal, enlève à une famille la maison où elle élève ses enfants, pour la seule raison que cette famille n'a pas assez d'argent pour payer ses taxes, ce César-là vole cette famille d'un bien à elle, dont elle a besoin pour la vie normale des personnes qui la composent. César se fait voleur.

De même, lorsqu'un César, provincial ou fédéral, par ses impôts, par ses taxes, directes ou indirectes, tranche dans le revenu nécessaire à la vie d'une personne, d'une famille, ce César-là vole la personne, la famille, d'un bien qui lui appartient. César se fait voleur.

César n'a pas ce droit-là. Il ne lui est pas permis de vivre aux dépens de la vie normale de la personne, au détriment de la vie de la famille, cellule de la société. C'est porter atteinte à la santé de la société elle-même. De par sa fonction propre, César doit, au contraire, protéger les droits et les biens des personnes, des familles.

### La part de César

Mais il faut tout de même rendre à César ce qui appartient à César. Oui, lui accorder, non pas tout ce dont il veut ou peut s'emparer, mais ce qui lui appartient.

**Et qu'est-ce qui appartient à César? Nous croyons pouvoir le définir ainsi: Ce qui est nécessaire à César pour accomplir ses fonctions.**

Cette définition semble admise implicitement par César lui-même, par le gouvernement, quand il dit à ceux qui se plaignent du fardeau des impôts: «Plus le peuple demande de choses au gouvernement, plus le gouvernement a besoin de moyens pour l'accomplir.» C'est vrai. Mais pour accomplir ses fonctions propres, César ne doit pas recourir à des moyens qui empêchent les personnes, les familles d'accomplir les leurs.

**D'ailleurs, César est toujours tenté, pour accroître son importance, de s'emparer de fonctions qui sont bien plus du domaine des familles, des organismes dits inférieurs, que du sien propre. Puis, encore, les citoyens recourraient bien moins à César, si César commençait par supprimer un obstacle que lui seul a le pouvoir de supprimer — l'obstacle artificiel créé par un système financier en désaccord avec les immenses possibilités de satisfaire les besoins matériels normaux de tous les individus, de toutes les familles du pays.**

**Une chose n'appartient pas à César  
du seul fait qu'il la demande.  
Les droits de César sont limités  
par les droits prioritaires de la personne.  
La personne humaine appartient à Dieu**

**Parce qu'il n'accomplit pas ce redressement, que lui seul peut accomplir, César sort de son rôle, accumule des fonctions, s'en autorise, pour imposer des charges lourdes, parfois ruineuses, aux citoyens et aux familles. Il devient ainsi l'instrument d'une dictature finan-**

**cière qu'il devrait abattre, et l'oppresser de citoyens et de familles dont il est censé protéger la vie et les biens.**



**Alors il leur dit: «Rendez donc à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu.» (Matthieu) 22:21.)**

La vie de l'individu n'appartient pas à César, mais à Dieu. C'est un bien sur lequel Dieu seul a droit, que personne, pas l'individu lui-même, n'a le droit de supprimer ni de raccourcir délibérément. Et si César, par ses exactions, coupe la vie d'un individu, s'il le place dans des conditions qui abrègent ses jours, alors César prend ce qui ne lui est pas dû, ce qui appartient à Dieu.

La personne et la famille sont une création de Dieu, que César ne doit ni détruire ni s'approprier, dont il doit au contraire protéger l'intégrité et les droits contre quiconque cherche à y porter atteinte.

Mais César a tout de même des fonctions à accomplir qu'on ne peut songer à confier à des particuliers. Il est des services et des biens matériels qu'on ne peut bien obtenir que de César — disons, par exemple, une armée pour défendre le pays en cas d'attaque, une police pour maintenir l'ordre contre ceux qui voudraient le troubler, la construction de routes, de ponts, de moyens publics de communication entre les diverses agglomérations du pays. Il faut bien fournir à César les moyens de rendre ces services et de procurer ces facilités à la population.

Certainement. Mais de quoi César a-t-il besoin pour y pourvoir? Il a besoin de ressour-

ces humaines et de ressources matérielles. Il a besoin de pouvoir employer des hommes et utiliser des matériaux, des forces motrices et autres moyens de production.

César a besoin d'une partie de la capacité de production du pays. Et dans un régime démocratique, c'est aux représentants attitrés du peuple qu'il appartient de déterminer quelle part de la capacité de production du pays pourra être dérivée vers les besoins de César.

### Penser en termes de réalité

**Si l'on veut bien penser ainsi en termes de réalités, on admettra qu'il n'y a aucune difficulté à accorder à César une partie de la capacité de production du pays, tout en laissant à la disposition des besoins privés une capacité de production capable de répondre abondamment à tous leurs besoins normaux.**

Employons le mot «taxer» dans son sens non rétréci de «mettre à contribution». On pourra dire que les besoins privés comme les besoins publics taxent (mettent à contribution) la capacité de production du pays. Quand je demande une paire de chaussures, je taxe la capacité de production de chaussures. Quand le César provincial fait construire un kilomètre de route, il taxe la capacité de production de routes pour une longueur d'un kilomètre. Avec la capacité moderne de production, il ne semble pas que la construction de routes nuise à la fabrication de chaussures.

**C'est quand on cesse de considérer la situation en termes de réalités, pour s'exprimer en termes d'argent, que les difficultés commencent. La taxe prend alors un autre aspect et porte sur un autre endroit, sur les porte-monnaie. Si César taxe mon revenu de 60\$ comme contribution pour sa route, alors il m'enlève l'équivalent d'une paire de chaussures pour faire sa route. Pourquoi cela, alors que la capacité de production du pays pouvait lui fournir sa route sans m'enlever ma paire de chaussures?**

Pourquoi? — Parce que le système d'argent fausse les faits.

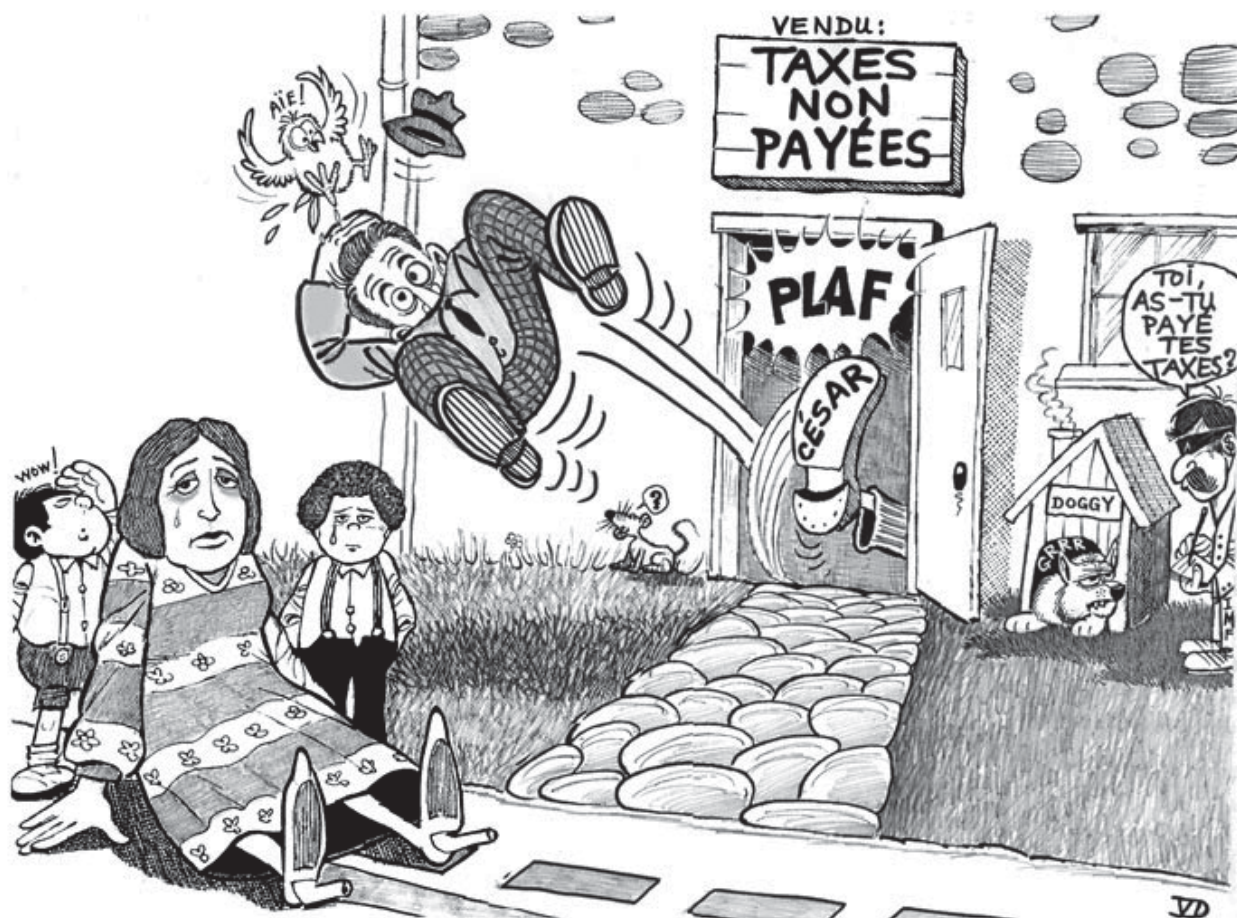
— Mais il faut bien que César paie les hommes qu'il emploie. Il faut bien qu'il paie les matériaux qu'il achète d'un producteur de matériaux.

— Assurément. Mais en définitive, qu'est-ce qu'il fait quand il paie, disons, 400\$ à un ingénieur? Il donne à cet ingénieur le droit de demander pour 400 \$ de produits ou de services à la capacité de production du pays. Est-il nécessaire, pour satisfaire les besoins de l'ingénieur, de me priver du droit à une paire de chaussures? La capacité de production du pays ne peut-elle pas répondre aux besoins de l'ingénieur sans diminuer la production de chaussures?

**Tout est là. Tant que la capacité de production du pays n'est pas épuisée, il n'y a nullement besoin de taxer le secteur privé pour subvenir au secteur public.**

(suite en page 14)

## César ne doit pas empiéter sur ce qui appartient à Dieu ni sur ce qui appartient aux citoyens. Mammon, présentement servi par César, n'a aucun droit



(suite de la page 13)

Or, la capacité de production du pays est loin d'être épuisée, quand le problème du jour est justement de trouver des emplois pour des bras qui s'offrent et pour des machines en attente.

**Si les moyens de paiement créent un problème, c'est parce qu'ils ne correspondent pas aux moyens de production. Les permis de tirer sur la capacité de production sont très inférieurs à la capacité de production disponible.**

Cette pénurie de permis est une situation injustifiable, surtout quand le système d'argent est, comme aujourd'hui, un système de chiffres, une comptabilité. Si la comptabilité monétaire ne correspond pas à la capacité de production, ce n'est pas la faute des producteurs, ni de ceux qui ont besoin de la production. Ce sont les contrôleurs de l'argent et du crédit financier qui rationnent les permis en face d'une capacité de production non utilisée qui ne demande pas mieux que de servir.

Les citoyens ne peuvent pas eux-mêmes corriger cette déformation des réalités par le système financier. Mais César, lui, peut le faire. Puisqu'il est César, puisqu'il a la charge et le pouvoir de veiller au bien commun, il peut et il devrait ordonner aux contrôleurs du système financier d'accorder leur mécanisme au réel.

**Tant que César refuse ce redressement, il se fait le serviteur, l'instrument de la dictature financière; il déchoit de ses fonctions, et les impôts qu'il demande aux termes de cette fausseté financière ne lui sont pas dus. "La taxation moderne" est un vol légalisé, a bien dit Douglas. César n'a pas le droit de légaliser un vol.**

Personne ne refuse à César de taxer la capacité de production du pays pour les besoins publics — tant du moins qu'il ne prendra pas une telle part que la part restante ne pourrait plus suffire à la demande des besoins privés. Et encore une fois, les parlements sont là pour y voir. Malheureusement, les parlements aussi

en sont venus à borner leur vision aux limites posées par le système d'argent.

Si toute la capacité de production du pays était représentée par une capacité financière équivalente entre les mains de la population, oh! alors on pourrait de quelque manière empêcher la population de l'employer entièrement pour ses besoins privés, afin de ne pas priver César de ses nécessités. Et encore, même alors, il faudrait que cela se fasse sans priver les personnes et les familles de leur part à une quantité suffisante au moins pour leurs besoins essentiels (nourriture, vêtement, logement, chauffage, soins médicaux).

Répetons-le, ce n'est pas le cas. Non seulement la capacité de production du pays n'est que partiellement utilisée, mais, collectivement, la population n'est même pas capable de payer tout ce qu'elle produit. Les dettes privées, industrielles et publiques, en sont la manifestation évidente.

### Mammon

Cette somme de dettes, pour de la production réalisée, plus la somme de privations causée par la non-production due à un défaut d'argent, représentent le sacrifice exigé par la dictature financière. Par Mammon.

Or, Mammon n'est pas un César légitime. On n'a rien à rendre à Mammon, parce que rien n'appartient de droit à Mammon. Mammon est un intrus, un usurpateur, un voleur, un tyran.

Et Mammon est devenu le souverain suprême, au-dessus de César, au-dessus des plus puissants Césars du monde.

César est devenu l'instrument de Mammon, percepteur de taxes pour Mammon.

Si César a besoin d'une partie de la capacité de production du pays pour accomplir ses fonctions, il a aussi terriblement besoin de surveillance. Et il doit être réprimandé lorsqu'au lieu d'être une institution au service du bien commun, il s'est fait le serviteur, le valet de la tyrannie financière.

Le grand désordre moderne, qui s'est dé-

veloppé comme un cancer formidable pendant que de merveilleux progrès dans la production auraient dû affranchir les hommes des soucis matériels, c'est qu'on a tout référé à l'argent, comme à une réalité. C'est d'avoir laissé à des individus le droit de régler les conditions de l'argent, non pas en comptes de réalités, mais en fonction de leurs propres profits et de la consolidation de leur pouvoir despotique sur la vie économique tout entière.

### L'argent né avec la production

Il est une autre occasion, moins citée et pourtant bien intéressante, où Jésus eut affaire avec l'impôt. Et cette fois-là, il ne s'agissait pas d'un tribut au vainqueur, mais d'un impôt établi par la nation juive elle-même. (Matthieu 17, 24-36.) Les percepteurs de cette taxe vinrent trouver saint Pierre et lui demandèrent: «Votre maître (Jésus) ne paie-t-il pas le didrachme de l'impôt?» Jésus dit à Pierre: «Va à la mer, tire le premier poisson qui montera, ouvre-le; tu trouveras dans son ventre un statère, et tu le donneras aux percepteurs pour toi et pour moi.» Pierre, pêcheur de son métier, se tira très bien d'affaire.

**Cette fois-là, l'argent naquit avec la production. Le gouvernement ne peut faire de miracle, mais il peut très bien ordonner le système monétaire de sorte que l'argent soit basé sur la production, en rapport avec la production du pays, et faire chiffrer en conséquence les moyens de paiement pour les deux secteurs: privé et public. Ce serait plus conforme au bien commun que d'abandonner ce contrôle de l'argent et du crédit à l'arbitraire des grands-prêtres de Mammon.**

**«Les contrôleurs de l'argent et du crédit sont devenus les maîtres de nos vies, et personne ne peut plus respirer sans leur permission»** (Pie XI, encyclique *Quadragesimo Anno*), en autant seulement qu'ils le permettent.

Nous refusons cette dictature implacable de Mammon. Nous condamnons la déchéance de César. Nous ne reconnaissons pas à un César «déchu de ses nobles fonctions» le droit de dépouiller les individus et les familles pour Mammon, ni pour se conformer aux règlements à base de cupidité et de fausseté de Mammon.

La dictature de Mammon est ennemie à la fois de César et de Dieu, de la personne humaine créée par Dieu, de la famille instituée par Dieu.

Les créditistes travaillent à se libérer de cette dictature. En même temps, ils se trouvent à travailler pour libérer César de son assujettissement. A ce titre, les créditistes sont à l'avant de ceux qui, dans le concret, sur la terre des hommes, veulent rendre à César ce qui lui appartient, à la personne créée à l'image de Dieu ce qui lui appartient, à la famille instituée par Dieu ce qui lui appartient, à Dieu ce qui appartient à Dieu.

**Louis Even**

### Changement d'adresse

**Veillez nous envoyer votre changement d'adresse aussitôt que vous déménagez, car bien souvent le Bureau de Poste ne nous l'envoie pas. Et vous risquez de ne plus recevoir votre journal. Envoyez donc votre nouvelle adresse à:**

**Journal Vers Demain**  
1101 rue Principale, Rougemont, P.Q.  
Canada J0L 1M0 - Tél. 1 450 469 2209  
Fax: 1 450 469 2601  
[www.versdemain.org](http://www.versdemain.org)  
[info@versdemain.org](mailto:info@versdemain.org)

# Partie pour le Ciel, en la belle fête de la Miséricorde Divine

## Madame Thérèse Talbot Lehoux, décédée le 11 avril 2010



A la douce mémoire de  
**Thérèse Talbot Lehoux**  
Née le 21 février 1916  
Pèlerine de saint Michel  
Consacrée à Marie, le 1er avril 1989  
Décédée le 11 avril 2010  
En la fête de la Miséricorde Divine

**Madame Camille Lehoux, (Thérèse Talbot)** était une ardente catholique et fière de l'être. Elle avait une foi inébranlable. Elle commençait sa journée en allant à la sainte Messe et en se nourrissant du Corps de Jésus dans la Communion.

Consacrée à la sainte Vierge depuis son enfance, elle a prononcé de nouveau sa consécration à la sainte Vierge selon la spiritualité de saint Louis-Marie de Montfort dans l'Ordre des Pèlerins de saint Michel, le 1er avril 1989. Elle récitait pas moins de 7 sortes de chapelets quotidiennement: le Rosaire, le chapelet de la Miséricorde, le chapelet des cinq Plaies de Notre-Seigneur Jésus-Christ, le chapelet de saint Michel, le chapelet de saint Joseph, le chapelet du Précieux-Sang, le chapelet des Sept Douleurs de Marie.

### Une grande apôtre de Vers Demain

Mme Lehoux distribuait des médailles miraculeuses à profusion. Dans sa vieillesse, elle se promenait dans les rues avec son petit triporteur, elle distribuait des circulaires de Vers Demain et des médailles miraculeuses.

Ayant compris l'importance du travail des Pèlerins de saint Michel pour faire disparaître la pauvreté dans le monde, elle s'est consacrée pleinement à l'oeuvre. Veuve, à la retraite, elle a été l'une des plus ardentes apôtres de Vers Demain. A l'apostolat, elle était irrésistible, elle était convaincue et convaincante.

Excellent chauffeur, elle conduisait les Pèlerines de saint Michel à plein temps dans presque toutes leurs randonnées: en Ontario, au Nouveau-Brunswick, en Gaspésie, Côte Nord, Abitibi, Lac St-Jean, enfin toutes les régions de la province de Québec l'ont vue à l'action. Elle ne faisait pas seulement conduire, elle se dévouait ardemment à la croisade de porte en porte. Elle prenait des 3000, 3500 abonnements par année. Elle se classait presque toujours la première. A plusieurs congrès, elle a reçu le ruban des lauréats de l'abonnement.

Malgré tout ce grand dévouement, elle n'oubliait pas pour autant sa famille, ses enfants et ses petits enfants, ses soeurs, ses neveux et nièces, etc. Elle nous en parlait, elle les portait tous dans son coeur et priait pour chacun.

La Messe de l'assemblée du mois des Pèlerins de saint Michel, le 25 avril, à la chapelle de la Maison de l'Immaculée, a été célébrée par le Rév. Père Odon, Bénédictin, pour le repos de l'âme de cette ardente Pèlerine de saint Michel que fut Mme Thérèse Talbot-Lehoux. Nos sincères sympathies à la famille, et nous prions pour le repos de l'âme de la chère défunte.

*Thérèse Tardif*

## Il reçoit maintenant le centuple de ses charités

### Albert Nadeau, de St-Jean Port-Joli, rappelé par Le Père



### M. et Mme Albert Nadeau

Monsieur Albert Nadeau, de St-Jean Port-Joli, est décédé jeudi, le 8 avril 2010, pendant la neuvaine de la Miséricorde divine. Il avait 95 ans. Dans l'avant-dernier numéro de Vers Demain, nous annoncions le décès de cette chère madame Nadeau, (Jeanne Gagné) survenu le premier décembre 2009. Ils étaient malades tous les deux depuis plusieurs années. Dieu les a délivrés des souffrances.

A peine 4 mois de séparation et les voilà réunis au céleste séjour, là où il n'y a plus de

maladies ni de souffrances, mais que le bonheur parfait dans la vision continuelle du Dieu d'amour.

**Nous prions, en union avec tous les parents et amis des familles Nadeau et Gagné pour le repos de l'âme de ces bons Pèlerins de saint Michel. La sainte Messe du 24 avril, à la Maison Saint-Michel, a été célébrée pour l'âme de M. Nadeau.**

**Quel grand appui M. et Mme Nadeau furent pour l'Oeuvre de Vers Demain!** Ils avaient fait de leur maison un véritable centre d'accueil des Pèlerins de saint Michel. Nos fondateurs: M. Louis Even, Mme Gilberte Côté-Mercier et M. Gérard Mercier ont été hébergés comme des princes, par eux, grand nombre de fois. Et tous les Plein-Temps et même plusieurs Pèlerins à temps partiel ont été hébergés et nourris maintes fois par ce couple généreux. Aussi, la plupart des assemblées des Pèlerins de saint Michel, à St-Jean-Port-Joli, avaient lieu dans leur foyer.

Ils étaient de fervents propagandistes du journal Vers Demain et de solides piliers et porte-flambeau de l'Oeuvre dans leur région. Ils assistaient à nos congrès, à nos Sièges de Jéricho et aux assemblées du mois, à Rougemont, malgré leurs multiples occupations. Ils ont aimé concrètement l'Oeuvre des Pèlerins de saint Michel, au point de s'user pour elle, tout cela, évidemment, par amour pour le Bon Dieu et le prochain.

M. et Mme Albert Nadeau étaient des

sculpteurs de St-Jean-Port-Joli. Nous leur devons une reconnaissance immortelle pour avoir façonné de leurs mains d'artiste et de nous avoir offert gratuitement: la statue de saint Michel Archange dominant le clocher de la Maison Saint-Michel et protégeant notre terrain et les alentours; la grande statue de l'Immaculée Conception sur le clocher de la Maison de l'Immaculée; la statue de sainte Bernadette devant notre grotte de Lourdes; la magnifique sculpture de la médaille miraculeuse qui orne notre chapelle de la Maison Saint-Michel; aussi le dessin du majestueux Archange saint Michel sur notre étendard. De toutes ces grandes charités, nous nous souvenons, chers M. et Mme Nadeau, mais Dieu s'en souvient encore mieux que nous, et la récompense est grande dans le Royaume des Cieux, où nous nous reverrons tous un jour. Il y a déjà toute une armée de Pèlerins de saint Michel rendus là-haut. Priez pour nous.

*Thérèse Tardif*

**Si vous abonnez à Vers Demain un de vos amis, de vos parents, c'est pour leur rendre service, pas vrai? C'est que vous les aimez bien vos amis, que vous voulez qu'ils lisent Vers Demain. Alors, ils faut les abonner tous, tout de suite. Il faut abonner vos parents. Quel bienfait pour eux et leur famille!**

# Sainte Maria Goretti choisit le martyre pour garder sa pureté

*Du mariage de M. et Mme Luigi Goretti, naquirent sept enfants dont le plus vieux, Antonio a été ravi par le Ciel au bout de huit mois. Ensuite venaient égayer le foyer, Angelo, Maria Teresa, appelée Marietta (la sainte), Mariano, Alessandro, Ersilia et Teresa qui deviendra religieuse. Nous tirons des extraits du livre «Sainte Maria Goretti», écrit par A. Gualandi, imprimé à Sherbrooke, dans la province de Québec, par les Éditions Paulines, édité en 1964:*

## La sainte racine

La famille Goretti était originaire de Corinaldo, dans la province d'Ancône, en Italie. Le père Luigi avait épousé sa compatriote, Assunta Carlini, âgée de dix-neuf ans. Tous les biographes de la petite martyre qualifient Assunta de «femme forte».

Orpheline, elle dû travailler au service de tel ou tel maître. Les travaux les plus durs, la première levée et la dernière couchée, devant se contenter de n'importe quoi, tant pour nourriture que pour vêtement, exposée à toutes les intempéries et aux rigueurs des saisons... voilà quelle fut sa condition jusqu'à l'âge de 19 ans. Mais cette vie dure la modela pour cette vie de vertu, de sacrifice et de courage dont sa petite Maria devait donner un si lumineux exemple.

Assunta apprit son catéchisme en l'étudiant par cœur, car elle était analphabète, et, plus tard, elle en récitait des morceaux entiers à ses enfants, pour qu'ils puissent l'apprendre à leur tour.

Les graves dangers moraux auxquels elle se trouva exposée chez les autres, l'obligèrent à se garder avec rigueur et l'habituaient à lutter et à défendre son plus grand trésor: la pureté. La sûreté facile avec laquelle elle sut, pendant tant d'années, défendre sa vertu, étonne, mais le secret en est dans la fidélité qu'elle garda à la loi de Dieu et aux pratiques de la piété chrétienne et dans sa dévotion filiale à la Vierge des Douleurs. Son expérience et ses exhortations conduiront sa petite «Marietta» jusqu'au martyre.

Ses principes de vie chrétienne étaient simples et clairs comme sa vie: fidélité sans faiblesse à la loi de Dieu; par conséquent ne pas pécher, à aucun prix; fidélité à la Messe, au rosaire, aux préceptes de l'Église. Par la prière, par la confession fréquente, par la Communion, dans une chaude et constante dévotion au Très Saint Sacrement, elle sut puiser cette énergie physique et morale dont elle avait quotidiennement besoin et qui lui serait encore si nécessaire pendant les années héroïques de son veuvage.

## Luigi Goretti, un bon chrétien

Luigi Goretti était un bon chrétien, dans le sens le plus vrai du mot: il faisait ses prières du matin et du soir, son signe de croix avant et après chaque repas, récitait le chapelet le soir en famille, assistait à la sainte Messe le dimanche et les jours de fête, et observait avec amour toutes les lois de Dieu et de l'Église. Les commandements étaient son code; il savait que ce sont les anneaux d'une chaîne d'or qui unit le ciel et la terre et qui élève l'âme de la terre jusqu'au ciel...

Travailleur infatigable et intelligent, il gagnait de ses bras vigoureux de quoi subvenir à ses besoins, à ceux de sa femme et des enfants que Dieu leur envoyait et qu'ils acceptaient comme ils venaient, accueillant avec amour et avec joie les dons du ciel.

Maria, troisième enfant des époux Goretti, née le 16 octobre 1890, fut baptisée dans les vingt-quatre heures qui suivirent sa naissance, dans l'église paroissiale de Saint-François. Non



elle n'était nullement en danger de mort, cependant ils voulurent sans tarder la faire naître à la grâce, afin que son éternité fût assurée, quoiqu'il arrivât.

## Formation religieuse

Comme aux autres, les premiers noms qui furent enseignés à Maria furent ceux de Jésus et Marie; ses premiers baisers furent pour les images de la Vierge et du Divin Martyr du Golgotha. Les premières exhortations qu'elle reçut: «Fais ceci pour faire plaisir à Jésus... Il ne faut pas faire cela, c'est un péché!»; sa première parole du matin: «l'Ave Maria»; dernière parole le soir qui, parfois, mourait sur ses lèvres: le «Pater»; le premier et le dernier geste de chacune de ses journées, comme chacune de ses actions, même les plus communes: le Signe de la Croix.

Pour suppléer aux besoins incessants des petites bouches affamées, Luigi vint s'installer à Paliano. Avant de quitter Corinaldo, la pieuse mère eut soin de faire confirmer les deux plus vieux: Angelo et Marietta qui avait six ans. «Fortifiée par la grâce de la Confirmation, écrit Mgr Jacques Morelli, la jeune athlète du Christ était prête pour la mission à laquelle la Divine Providence l'avait destinée». Avant de recevoir l'effusion de l'Esprit-Saint, Marietta s'approcha pour la première fois du Tribunal de la Pénitence.

## Une autre émigration pour le gagne-pain

Après trois années à Paliano, les besoins accrus de la famille... les firent émigrer de nouveau à Ferriere de Conca. A peine arrivés dans leur nouvelle maison, Assunta plaça le portrait de la Vierge des Douleurs à la place d'honneur, afin qu'elle veillât sur sa petite famille. En cet endroit, il n'y avait pas d'école, pas d'église, pas de prêtre, pas de patronage, pas de religieuses, rien! Voici ce que dira la maman de Maria:

**«La seule éducation que Maria reçut fut celle que nous lui donnâmes en famille, mon mari et moi: éducation que nous donnions également aux autres enfants, afin qu'ils grandissent en bons chrétiens. J'enseignais moi-même aux petits leurs prières: le «Pater», l'«Ave Maria» et le «Credo» et les premiers éléments de la doctrine chrétienne. Maria mettait à profit mes enseignements et se fit à son tour l'éducatrice de ses frères.»**

Luigi Goretti, bien qu'il fût robuste et vigoureux, souffrait du climat malsain et torride des marais pontins. Au cours du printemps de l'année 1900, il tomba malade, d'une fièvre paludéenne, à laquelle s'ajouta bientôt le typhus et la méningite... Voyant ses forces diminuer, il

appela sa femme et lui conseilla de retourner dans son pays natal, à Corinaldo. Puis il se tourna vers Maria et les petits qui étaient présents en leur recommandant d'obéir à leur maman comme à lui-même. Maria fut très bouleversée par la mort de son père. Elle versa beaucoup de larmes.

## Les orphelins

Luigi Goretti laissait six orphelins. La veuve dut prendre la place de son pauvre mari défunt et pourvoir à l'entretien et à l'éducation de ses enfants, aidée de sa petite Maria. Celle-ci avait bien compris la nécessité de donner aux petits dès leurs plus jeunes années, une éducation soignée. C'est pourquoi dès ce jour, elle veilla sur ses frères et sœurs afin qu'ils fussent élevés comme le voulait leur père. Sa maman n'aurait pu trouver d'aide plus précieuse pour les travaux ménagers et il n'avait pas de meilleur ange pour assurer l'éducation chrétienne des petits.

**«Elle fut toujours très obéissante, poursuit sa maman, même quand ses frères l'incitaient à ne pas obéir. Il ne fut pas possible de l'envoyer à l'école: par conséquent elle n'apprit jamais à lire ni à écrire; tout ce qu'elle savait en fait de doctrine chrétienne et de prières, elle le tenait de moi et l'avait appris par cœur... ce n'est que lorsqu'elle se prépara à sa première Communion qu'elle suivit les leçons de l'institutrice de Conca...»**

## Sa première communion

**Elle fit sa première communion comme une «sainte», affirme sa mère. «La pureté à tout prix et la fidélité aux trois Ave Maria» fut le thème des résolutions qui précédèrent le grand passage... «et c'était là encore une disposition du ciel, témoigne Monseigneur Signori, afin que la fillette persévère dans ses bonnes habitudes et développa la piété par la pratique de cette pureté angélique pour laquelle elle devrait bientôt sacrifier sa vie.»**

Le soir, elle n'oubliait jamais ses prières qu'elle récitait et faisait réciter à ses frères, à genoux au pied de leur petit lit. Et elle n'oubliait jamais une prière pour son papa. Ses principes ascétiques les plus simples et les plus communs qui soient dans la vie chrétienne: «Il faut faire cela parce que c'est un devoir; c'est la volonté de Dieu; il ne faut pas faire cela parce que c'est un péché; cela déplaît à Jésus et on va en enfer». C'était là le pivot de sa vie surnaturelle; c'est avec ces principes qu'elle avait été élevée et qu'elle élevait à son tour ses frères.

**Sa maman rapporte: «Quand j'allais me confesser, je l'emmenais avec moi et je puis dire qu'elle se confessait volontiers et le faisait avec dévotion; après la confession, elle cherchait à devenir meilleure, et plus elle grandissait, meilleure elle devenait.»**

L'assistance à la Sainte Messe tous les dimanches et les jours de fête devenait souvent pour les Goretti une chose difficile. C'était des heures et des heures de marche... sous le soleil brûlant de l'été ou le vent glacé de l'hiver, ou encore sous les pluies torrentielles du printemps ou les averses pénétrantes de l'automne...

Maria n'y manquait jamais. Sa mère l'atteste: «Elle allait toujours à la Messe, le plus souvent à Conca et y observait toujours une tenue exemplaire, ne regardant jamais à droite ou à gauche».

«Marietta n'était pas vaniteuse, dit sa maman, elle ne désirait pas de vêtements neufs ou autre chose; elle s'en remettait pleinement à ce dont je disposais.» Et encore: «Quand elle allait

(suite en page 17)

# Sainte Maria Goretti choisit le martyr pour garder sa pureté

(suite de la page 16)

à Nettuno, qui était assez loin, elle était toujours accompagnée par moi ou par Teresa Cimarelli...»

«Elle avait horreur des paroles grossières et de tous les discours contraires à l'honnêteté», dit la mère. «Gardez votre langue, avait dit le Père passioniste qui l'avait préparée à sa première Communion, parce qu'elle est la première à toucher le Corps du Seigneur...». Et son frère Mariano: «Elle était très modeste dans ses paroles, sa manière de s'habiller et de se conduire». Sa modestie attirait l'attention. Son meurtrier (qui plus tard s'était converti) dit lui-même:

## Modeste et réservée

«Cette petite, à l'exemple de sa mère, était réservée. Elle portait des robes longues et, même quand il faisait chaud l'été, elle n'avait jamais une tenue négligée. Je me rappelle en particulier qu'elle fuyait la compagnie des jeunes filles appartenant à une famille qui habitait près de chez nous, parce qu'elles étaient légères. Quand elle allait puiser de l'eau à la fontaine, je me souviens qu'elle cherchait à faire vite pour ne pas s'attarder avec celles qui avaient l'habitude de parler librement, et nous nous étonnions de la voir arriver si vite à la maison. Je ne l'ai jamais vue s'arrêter à jouer avec des garçons de son âge. Quand elle allait faire des commissions, elle filait, sans s'arrêter. Même avec ses frères, je l'ai toujours vue se comporter avec une grande réserve. J'avais des journaux et des périodiques illustrés; je n'ai jamais remarqué qu'elle fût tentée d'en regarder les images. Je ne l'ai jamais vue faire quelque chose contre la pureté; je l'estimais beaucoup pour la manière dont elle se conduisait.»

## Une pauvre veuve exploitée

Quoiqu'elle n'avait pas encore 12 ans, Marietta ne s'était pas aperçue qu'elle était devenue une jeune fille, mais d'autres l'avaient remarqué.

Son père, le brave Luigi Goretti, s'était associé, déjà à Paliano, avec une autre famille, les Serenelli, pour travailler ensemble le domaine trop grand et trop dur à cultiver avec ses seuls bras. Giovanni, le père de cette famille, un veuf qui avait à sa charge son fils, Alessandro, s'enivrait à chaque dimanche. C'était un bon travailleur sans doute, mais ce n'était pas l'associé idéal pour une famille profondément chrétienne comme les Goretti. Et le brave Luigi s'en était aperçu; au point que, avant de mourir, dans son délire, il ne cessait de répéter: "Il faut qu'Assunta retourne à Corinaldo".

Après la mort de Luigi, principal soutien et défenseur de la famille Goretti, il ne resta en face des Serenelli qu'une pauvre veuve et une nichée de bambins de deux à quatorze ans. Assunta ne crut pas possible de réaliser immédiatement le désir de son mari. Comment subvenir aux besoins de ses enfants sans les ressources que leur procurait le domaine?

(Après la mort de Luigi, les Serenelli exploitaient la famille)... et il fallait toujours les endurer et se taire, pour ne pas perdre le malheureux morceau de pain de chaque jour. Assunta déclare que, souvent, elle et ses enfants durent pâtir de faim à cause des Serenelli. Voici ce que dit Assunta:

«Le vieux Serenelli avait un caractère autoritaire et il s'enivrait... Si son fils s'est dépravé par la lecture, je dois dire que c'est lui qui lui apportait des mauvais journaux et des illustrations obscènes chaque fois qu'il allait à Nettuno, tandis qu'Alessandro, en temps ordinaire, ne

s'éloignait pas de la campagne et ne s'associait point à ses compagnons. Celui-ci avait tapissé les murs de sa chambre d'images découpées dans ces journaux. Je fis des observations, afin qu'il les ôtât, mais il me répondit mal et me dit: «Si elles vous gênent, vous n'avez qu'à ne pas les regarder».

## L'enfance d'Alessandro

Alessandro perdit sa mère alors qu'il était très petit. Il fut élevé par une parente qui le traitait comme un étranger. Son père ne s'occupait presque pas de lui. Assunta, la mère de la petite martyre, dépose: «Alessandro était un jeune homme physiquement développé et robuste, assidu au travail, respectueux envers son père et envers moi... Aux fêtes, il allait à la Messe, et tous les deux mois, il s'approchait des Sacrements; tous les soirs, il récitait le rosaire avec nous. Mais il était d'un caractère renfermé, solitaire et froid; il fuyait la compagnie des autres; quand il ne travaillait pas, il s'enfermait dans sa chambre, absorbé, pensif, plongé dans ses mauvaises lectures...»

Nous savons qu'Alessandro aimait non seulement lire tout ce qui lui tombait sous la main, mais qu'il se délectait de la lecture des chroniques criminelles et des revues illustrées plus ou moins pornographiques. Le vice qu'il avait contacté dans sa jeunesse et qu'il n'avait pas combattu, mais au contraire alimenté de mauvaises lectures, fut la cause de sa ruine complète. Naturellement toutes ces lectures développaient ses bas instincts... Il avoue en effet: «Un violent désir de luxure se développa alors en moi...»

## Éducation chrétienne superficielle

Son éducation chrétienne avait été trop superficielle; privé de mère, privé d'une affection vraie et profonde, privé des convictions capables de le retenir, nourri des lectures dont nous avons parlé et retranché dans son mutisme, il avait développé en lui une passion effrénée. Un jour que le démon le tentait comme de coutume, il osa s'adresser à Marietta... une et deux fois... Mais l'innocente enfant «ne comprenait même pas le mal auquel je l'invitais» avouera-t-il lui-même.

Cependant ces paroles firent à Maria l'effet de l'eau bouillante sur une brûlure. Et elle prit la fuite... Elle n'avait bien compris qu'une seule chose: qui était restée gravée en elle: on voulait lui faire commettre un péché, lui faire transgresser la loi de Dieu, et elle en garda une terreur confuse... Elle se dit en elle-même: «Non, non! Je me ferai plutôt tuer!» Ce soir-là, Marietta récitait ses prières avec davantage de ferveur, elle souhaita une bonne nuit à sa maman et s'étant couchée, elle pria longuement avant de s'endormir.

Pendant un long mois, Marietta évita toujours sans en avoir l'air, le regard du tentateur dont elle se sentait transpercée comme par une flèche brûlante et acérée; depuis ce jour «elle ne se sépara jamais de son chapelet qu'elle ne posait que lorsqu'elle devait travailler» dira son assassin lui-même, qui, en l'épiait pour trouver le moment opportun à l'accomplissement de ses noirs desseins, notait ses moindres mouvements.

En effet Serenelli était décidé «à tout prix, même s'il me fallait la tuer!...» C'est dans ce but que le criminel, dominé par la passion et devenu déjà à moitié de la proie de Satan, prépara un stylet de vingt-quatre centimètres de long avec une pointe de trois millimètres de large qu'il aiguisa et mit dans sa chambre. L'occasion ne manquerait pas de se présenter: il guettait.



La Vierge Marie veillait sur cette enfant de prédilection

## Menace de mort

Cependant le monstre voulait le silence: «Si tu dis un mot, je te tue!» lui avait-il dit ce jour-là et elle savait qu'il était capable de le faire. Marietta, «par honte» comme elle dira avant de mourir... ne parle pas, mais elle pense à sa pureté... — Maman, ne me laissez pas toute seule à la maison... j'ai peur...

Mais la pauvre mère, préoccupée de tant d'autres choses, ne comprit pas et, croyant à un caprice d'enfant, ne fit pas attention. Cependant, Maria était toujours sur le «qui-vive»: elle travaillait hors de la maison, toujours en compagnie de ses frères ou de sa mère, de plus en plus unie à Dieu par la prière... Elle savait et pressentait. Partout elle voyait l'ombre de son ennemi. «Ne craignez rien de ceux qui peuvent tuer le corps, mais ne peuvent tuer l'âme», dit Notre-Seigneur à ses disciples. Marietta craignait seulement le péché, la plaie la plus repoussante qui existe dans toute la création...

Le samedi qui devait se terminer si glorieusement pour notre petite martyre, Marietta avait dit à Térésa Cimarelli: «Térésa, allons-nous demain à Campomorto? Il me tarde de pouvoir communier». Elle avait faim du pain de vie qui nourrit les vierges...

La tempête éclata soudain en ce beau et calme après-midi du 5 juillet 1902. Les Goretti et les Serenelli avaient consommé leur frugal repas. Alessandro va dans sa chambre, prend une vieille chemise et la pose sur son lit avec d'autres vêtements à raccommoder.

Revenu à la cuisine, il dit: «Marietta, pense qu'il y a une de mes chemises à raccommoder...» Maria ne répond pas. Elle eut un frisson. Assunta, voyant qu'elle ne répondait pas lui dit: — Marietta, tu entends ce que te dis Alessandro? Et elle: — Où se trouve-t-elle cette chemise? — Sur mon lit, et il y a aussi les pièces et tout ce qu'il faut...

Le démon avait bien calculé: il s'emparerait de l'enfant quand elle viendrait raccommoder la chemise, pendant que tous les autres seraient là-bas, loin, à battre les fèves dans l'aire... Ce n'est que lorsqu'ils furent tous partis que Maria alla chercher la chemise; elle revint immédiate-

(suite en page 18)

# Sainte Maria Goretti choisit le martyr pour garder sa pureté

(suite de la page 17)

ment sur le palier extérieur de l'escalier et s'y installa, pour coudre, avec sa petite sœur, Térésa, âgée de deux ans et demi, endormie à côté d'elle sur une couverture.

Elle travaillait et priait... Maria voyant soudain apparaître Alessandro qui montait rapidement l'escalier, eut un coup de cœur et demeura privée de souffle. Mais le tentateur était passé sans la regarder et s'était retiré dans sa chambre. Il reparut en effet, quelques instants plus tard, après avoir revêtu une chemise propre et repassée.

Non, il n'y avait pas à discuter entre le salut et la perdition, entre Dieu et Satan, entre la loi de la vie et la loi de la mort... il fallait ou bien mépriser la vie et se sauver, ou bien servir la chair et se perdre... Maria ne perdit pas de temps à raisonner: entre elle et le misérable qui voulait ternir son âme, elle jeta sa vie.

## Une lutte inégale

Ayant brusquement et brutalement saisi la fillette, il l'avait entraînée à l'intérieur de la maison. Une lutte inégale s'engagea. — Non! Non!... Dieu ne le veut pas! Si tu fais cela, tu iras en enfer!... Dieu ne veut pas!... C'est un péché...

Mais une main frémissante de rage et de passion lui enfonce un mouchoir dans la bouche pour l'empêcher de crier... — Je te tue si...

La fillette se débat, lutte, semble devenue une lionne et la force de sa foi a multiplié sa vaillance... La passion se transforme en une haine féroce. Et le fer homicide, avec la violence d'un trépan, pénètre huit fois, dans ses chairs immaculées pour frapper et punir cette volonté, ce cœur indompté qui, au mépris de toute douleur ne cesse de répéter: — Non! Non! c'est un péché! Dieu ne veut pas!

**Le sang et les entrailles s'échappent des blessures ouvertes... La fillette tombe... tout tourne autour d'elle... elle ne voit plus, elle n'entend plus... ses forces se sont épuisées dans cette lutte féroce et l'ont abandonnée... Dieu l'a soustraite un instant à l'horrible réalité. Le brute, la croyant morte, se retire dans sa chambre. Mais l'héroïque enfant n'est pas morte... Revenue à elle, elle se traîne péniblement, dans une mare de sang, jusqu'à la porte, l'ouvre et appelle, avec un filet de voix: — Giovanni... montez... Alessandro m'a tuée.**

**En entendant cette voix qu'il croyait éteinte pour toujours... le misérable sort de nouveau de sa chambre et, au paroxysme de la haine et de la fureur, il s'acharne sur sa victime. Six nouveaux terribles coups la transpercent de part et d'autre, les organes vitaux sont atteints. — Mon Dieu, mon Dieu, je meurs! Maman! Maman!**

Mais la maman n'entend point... Cependant la voix de la victime, cette fois est parvenue jusqu'au père de l'assassin, Giovanni. Et Térésa, l'innocente créature endormie, tirée de son sommeil par le bruit et les cris... s'est éveillée et pleure désespérément... Le pauvre homme, affolé lui aussi, a crié: — Assunta, venez vite... La pauvre mère, à la vue de ce carnage, tombe évanouie... Quand elle revient à elle, ses appels et sa douleur font peine à voir. Maria ouvre ses yeux bleus pleins de larmes et regarde sa maman avec tendresse... Elle ne parle pas tout de suite, mais le regard qu'elle adresse à sa mère bien-aimée est plus éloquent que les paroles.

— Ma petite Maria, que s'est-il passé? — C'est Alessandro. — Mais Pourquoi? — Parce

qu'il voulait me faire commettre un vilain péché et que je n'ai pas voulu. Et ses forces l'abandonnent de nouveau.

## L'aveu même du meurtrier

Nous lisons des paroles de Serenelli dans les documents officiels: «Voyant qu'elle ne voulait pas céder, je devins furieux... et comme la fillette s'agitait et se retournait pour se défendre, voyant que je ne réussirais pas plus cette fois que les autres, je pris l'arme et je me mis à la frapper comme on bat le froment... Marietta au lieu de se défendre criait et cherchait à se recouvrir, et cela à plusieurs reprises...»

**Dans les procès canoniques, paroles encore du meurtrier: «Maria Goretti s'est toujours opposée aux tentations que je lui suggérais, et je n'ai jamais eu d'autre intention que celle de la faire consentir à mon péché et de la tuer si elle s'y refusait... L'angélique enfant opposa à mes infâmes désirs, confesse l'assassin, un refus catégorique, continuant à m'opposer ce refus même après, en répétant plusieurs fois: "Dieu ne veut pas; tu iras en enfer"... A ce moment, je comprenais bien que je voulais accomplir une action contre la loi de Dieu, que je voulais l'entraîner dans mon péché et que je la tuais justement parce qu'elle s'y opposait.»**

**La férocité de l'assassin outrepassa toute limite et on est horrifié en y pensant... Chez Maria, au contraire, on ne trouve que la candeur de l'innocence et l'ardeur du sacrifice pour obéir aux commandements du Seigneur et apporter son humble participation à l'holocauste du Seigneur: c'était l'épilogue d'une vie immaculée.**

Assunta le comprit aussi: — Oui, maman, deux fois déjà, il y a un mois, Alessandro m'a ennuyée. — Oh! Sainte Vierge, mais pourquoi n'as-tu rien dit à ta maman? — Maman chérie, j'avais honte, parce que je ne savais comment vous le dire. Et puis, Alessandro jurait qu'il me tuerait si je vous le disais, alors j'ai eu peur et je n'ai rien dit; mais il m'a tuée quand même.

## Vingt heures de martyr

On porta doucement Marietta sur son lit. Elle faisait peine à voir! Ses viscères s'échappaient de ses chairs lacérées, mais l'angélique enfant ne se plaignait pas. Elle avait toute sa connaissance. Ses horribles blessures, le sang coagulé sur ses vêtements qu'il fallait arracher, lui causèrent de nouvelles souffrances; et ce fut le délire.

— Par pitié ne laissez pas monter Alessandro! criait-elle, en faisant le geste de repousser l'ennemi alors inexistant.

— Il n'y a rien à faire: il faut la transporter immédiatement à l'hôpital, dit le médecin.

Quand la voiture arriva, sa mère et les autres femmes l'y installèrent délicatement. (*Une foule de gens, indignés et attristés par ce crime abominable, s'étaient rendus sur les lieux*). Quand la victime apparut, un murmure de pitié s'éleva dans la foule, immédiatement suivi d'un silence si profond que l'on n'entendit plus que les pleurs des femmes, de sa mère et de ses frères. Tous les hommes avaient les larmes aux yeux et ôtaient respectueusement leur couvre-chef. Les gens accouraient de partout au passage de l'Hostie (*dans le trajet vers l'hôpital*).

A l'hôpital, les médecins l'examinèrent. Quelques instants plus tard, commença l'intervention chirurgicale qu'il fallut faire sans anesthésie. Pendant deux heures, l'innocente enfant, sans mot dire, prêta ses pauvres chairs immaculées aux fers qui voulaient l'arracher à la mort.

Elle fût transportée dans la chambre des femmes. «... et tous voulaient la voir sur son lit d'agonie. La foule fut si nombreuse que les gens devaient défiler sans pouvoir s'arrêter et, à la vue de l'enfant, qu'illuminait presque une lumière surnaturelle, tous pleuraient et passaient en silence...» Et la victime éprouvait cette tranquillité du cœur que, seul, peut donner le sacrifice. Et cette paix débordait de son âme au point d'apporter aux autres la consolation...

— Maman je suis bien, tu sais! Comment vont mes frères et sœurs? — Ne laissez pas entrer Serenelli!

Mais le sang qu'elle avait perdu, la chaleur de l'après-midi torride et la fièvre avaient desséché la gorge: — Maman, voulez-vous me donner une goutte d'eau?

## Les brûlures de la soif

Non ce n'est pas possible, sous peine de provoquer la mort: les médecins l'avaient absolument interdit... Et pour l'amour de Jésus, Marietta ne demanda plus rien et elle souffrit pendant vingt heures les brûlures de la soif! (Dans la nuit), seuls Térésa Cimarelli, une amie de la famille, et le prêtre Don Thémistocle Signori restèrent au chevet de la chère petite malade. Le matin, sa maman était accourue à son chevet.

**«Je remarquai, dit-elle, que ma fille pendant toute cette dernière journée tenait son regard fixé sur l'image de la Vierge qui était accrochée au mur». A Térésa Cimarelli qui l'interrogeait, elle répondit: «La Sainte Vierge m'attend». Le Père Martino Guijarro l'a inscrite parmi les Enfants de Marie. Il lui donna la médaille bénite des Enfants de Marie. Cette petite médaille de la Sainte Vierge fut enterrée avec elle.**

## Pardon accordé au bourreau

Le Père lui dit: — Marietta, Jésus est mort en pardonnant au bon larron; pardonnez-vous de tout votre cœur au criminel? — Oui, je lui pardonne, je lui pardonne de tout cœur, comme j'espère que Dieu lui pardonnera.

(suite en page 19)

## Assemblées mensuelles

### St-Georges de Beauce

Le 2e dimanche de chaque mois  
9 mai. 13 juin. 11 juillet  
Eglise Notre-Dame de l'Assomption  
1.30 hre p.m.: heure d'adoration  
2.30 hres: assemblée  
Salle d'Accueil attenante à l'église  
Tél.: 418 228-2867

### Val d'Or

Le 2e dimanche de chaque mois  
9 mai. 13 juin. 11 juillet  
1.30 heure p.m., heure d'adoration  
et assemblée chez Gérard Fugère  
1059 5e Avenue. Tél.: 819 824-4870

### Chicoutimi-Jonquière

Le 1er dimanche de chaque mois  
6 juin. 4 juillet. 1er août  
1.30 hre p.m., pour l'endroit, téléphonez  
chez M. Mme Léonard Murphy  
Tél.: 418 698-7051. Tous invités

### Sherbrooke

Le 3e dimanche de chaque mois  
16 mai. 20 juin. 18 juillet  
1.30 hre p.m., Cathédrale St-Michel  
Salle Mgr Paul Larocque,  
90 rue Ozias Leduc

# Sainte Maria Goretti choisit le martyr pour garder sa pureté



Maria Goretti avait 11 ans quand son âme s'envola vers les cieux

(suite de la page 18)

Ayant reçu la sainte Hostie, elle inclina sa tête sur sa poitrine devenue le tabernacle du Dieu tout-puissant, pour lui dire sa reconnaissance et son amour... Elle resta ainsi longtemps, cœur à cœur avec son Dieu, à goûter la félicité de cette heure d'amour en attendant l'éternelle félicité. On était à la fin: la lampe céleste donnait ses dernières lueurs. «Portez-moi plus près de la Sainte Vierge...» «Vous ne voulez pas me porter près de la Sainte Vierge...» et ses bras et toute sa personne se tendaient vers Marie...

## Morte au champ d'honneur

C'était l'agonie. Soudain, elle saisit le bras de Térésa qui était près d'elle et dit: «Que fais-tu Alessandro? Tu iras en enfer!» et dans l'effort suprême qu'elle fit pour éloigner le criminel, elle retomba... Avant que les dernières paroles du «Pater» récité par les assistants fussent prononcées, Maria avait cessé de respirer: elle s'est éteinte, dans l'effort de la lutte, comme un héros au champ d'honneur.

On entendit des sanglots, tandis que, les yeux pleins de larmes, les assistants regardaient le visage de la petite martyre, redevenu rose et



En 1947, la maman assiste à la béatification de sa fille à Rome. À ses côtés, de gauche à droite: Soeur Marie de Saint Alfred (Teresa), Mariano, Ersilia.

souriant, le regard perdu au loin, comme si elle voyait enfin quelque chose... C'était le samedi le 6 juillet 1902. Marietta avait onze ans, huit mois et vingt jours. «On aurait dit sainte Philomène, dit sa mère. Son visage resplendissait d'un éclat de virginité et, sur sa poitrine, reposait sur la Croix son divin Époux...»

## «On a tué une sainte»

Marietta était à peine tombée sous le fer homicide de son meurtrier que le peuple s'était écrié: «On a tué une sainte». Le matin du 8 juillet, eurent lieu les obsèques: «Ce fut un triomphe, une véritable apothéose, un chant sublime à la gloire du Christ, un hommage à l'éducation que lui avait donnée sa mère...»

De sa tombe s'élevèrent bientôt des appels de vie. Ce furent des larmes séchées, des crises surmontées, des maladies guéries, des faveurs accordées, des douleurs supprimées, des vies sauvées au bord de la tombe...

## Conversion d'Alessandro Serenelli

Le premier à recueillir les fruits du sang de la martyre fut son bourreau, Alessandro Serenelli. Le sang d'une martyre est une goutte de pureté tombant dans l'océan des iniquités humaines, qui teinte de rouge tout ce qu'elle touche. Serenelli avait été teinté de ce sang. Il fut condamné à «trente ans de réclusion, à la surveillance spéciale de la police pendant trois ans, et à l'interdiction des offices publics». Pendant ses premières années de réclusion, il fit toujours preuve du plus répugnant cynisme.

Transféré à la prison de Noto, en Sicile, pour expier sa peine, il reçut la visite de Monseigneur Blandini qui lui parla comme un père. Monseigneur, en partant lui avait laissé différentes publications catholiques — des livres et des revues — parmi lesquels un petit opuscule retraçant la vie de la martyre. Serenelli, dans son oisiveté forcée, le lut, fit retour sur lui-même et commença à comprendre qu'il était un monstre.

Tous les gestes, toutes les paroles qu'évoquait cette petite biographie étaient comme autant de coups de poignard dans son cœur. Bientôt il pleura et des larmes baignèrent ce visage jusqu'alors plus aride qu'un désert et plus dur que le roc. Quelque temps après, il prenait la plume et, s'étant fait aider d'un compagnon de cellule, il écrivait à l'évêque:

**«Je regrette doublement mon méfait, car j'ai conscience d'avoir ôté la vie à une pauvre innocente qui, jusqu'au dernier moment, a voulu garder son honneur intact, et préférant se sacrifier plutôt que céder à mes désirs qui me poussèrent à accomplir une action terrible et répréhensible. Je déteste publiquement mon méfait et je demande pardon, à Dieu et à cette pauvre famille éplorée, de la faute que j'ai commise: je veux espérer que je pourrai être pardonné comme tant d'autres l'ont été». Et il avoua pour la première fois: «C'était véritablement un ange, une enfant pure comme l'eau de source, si pieuse, si bonne et si serviable; c'était un enfant modèle».**

Serenelli, ayant accepté sa croix, commença à remonter la dure pente de l'expiation... Comme on lui demandait prudemment s'il était disposé à déposer la vérité dans les procès canoniques, il répondit: «C'est mon devoir». Et comme on lui faisait remarquer l'ignominie qui resterait attachée à son nom, il accepta cette humiliation «comme réparation». Les plus beaux témoignages de l'héroïque vertu de la martyre que nous avons rapportés nous viennent de lui.

Récitons le chapelet en famille



En 1910, Assunta avec ses filles Ersilia et Teresa

## Aveu du meurtrier

**C'est lui qui affirma, car lui seul pouvait le savoir, comment l'angélique enfant, dans la lutte inégale qui les opposa «était plus préoccupée de recouvrir ses pauvres chairs dénudées que d'éviter les coups». C'est encore lui qui témoigna que Marietta «cherchait à sauver son âme et à le rappeler à la raison en lui disant: «Alessandro, tu commets un péché, tu iras en enfer». «Oui, oui: c'est moi qui suis coupable; je me suis laissé aveugler par une passion brutale et elle fit bien de résister pour conserver son innocence, et, pour garder sa pureté, elle préféra tomber sous les coups d'un assassin».**

Et il conclut: «J'espère pouvoir me sauver, parce que j'ai une sainte qui prie pour moi au Paradis». Sa bonne conduite valut à Serenelli une remise de peine de deux ans. Et il fut toujours un chrétien exemplaire.

## Assunta pardonna au meurtrier

En 1937, à Noël, il se rendit à Corinaldo, chez Assunta. — Pardon, ma bonne Assunta, pardon! Me pardonnez-vous? Que pouvait faire la pauvre femme quand sa fille elle-même, lui avait pardonné? — «Elle vous a pardonné, comment ne vous pardonnerai-je pas?» Et ils communiquèrent ensemble, en ce jour de paix, fraternellement unis par la même pensée de l'héroïque petite martyre.

La canonisation de Maria Goretti eut lieu le 24 juin 1950, sur la Place de Saint-Pierre à Rome. La grande Basilique ne pût contenir les 500,000 fidèles accourus du monde entier. La mère de la martyre, âgée de 87 ans, assistait à la glorification de sa fille.

**«Avec Dieu, vous êtes une grande force. Soyez convaincus que votre mouvement vient du Ciel. Pourquoi Dieu a-t-il voulu que le Crédit Social soit connu des hommes? Je suis convaincu que c'est pour arrêter la marche du gouvernement mondial et pour vaincre la dictature bancaire diabolique qui a détruit le monde et brisé le plan de la Divine Providence. Quelle Œuvre que celle de Vers Demain! Honneur à vous, et soyons en feu.»**

— Gérard Mercier

# L'État du Québec impose l'école unique sans Dieu

## C'est une violation flagrante des droits des parents

# L'enfant n'appartient pas à l'État

par **Yvette Poirier**

La guerre contre Dieu s'accroît dans la province de Québec, encore en majorité catholique. Défense de transmettre la foi aux enfants dans les institutions scolaires. L'enseignement catholique est interdit officiellement du primaire à l'universitaire. Il est aussi défendu de parler de religion dans les garderies. C'est un nouveau règlement appuyé par le Premier Ministre Jean Charest.

La loi de l'Instruction obligatoire permet un enseignement à domicile. Des parents consciencieux et prêts à tous les sacrifices enseignent eux-mêmes à leurs enfants pour les épargner de la corruption et de l'athéisme des écoles du ministère de l'Éducation. Les agents de «Protection de la Jeunesse» de la région de Lac Mégantic et d'autres territoires déploient du zèle contre ces courageuses familles. Ils poursuivent des parents devant le Tribunal de la Jeunesse et portent contre eux toutes sortes d'accusation pour les intimider et les forcer d'envoyer les enfants dans ces écoles sans foi ni loi. L'État veut empêcher les parents de transmettre la foi à leurs enfants dans leur propre maison.

### Attaque contre les écoles privées

Les écoles privées catholiques ne sont pas épargnées. Dans le «Journal de Montréal» du 1er avril 2010, nous lisons dans un article de Nathalie Elgrably-Lévy:

«L'enseignement religieux dans les écoles indispose. Après l'avoir supprimé dans les écoles publiques, on s'attaque maintenant aux écoles privées subventionnées.

«Certes, les écoles privées sont financées par l'État. Toutefois, si l'on considère le degré élevé de standardisation et les rares prérogatives dont jouissent ces établissements, il serait plus honnête de dire que les écoles privées n'existent pas! On a plutôt l'impression qu'il s'agit d'écoles publiques financées à 40% par les parents.

«... Rappelons que, dans les faits, l'État ne paie rien. Ce sont les contribuables qui financent tout. Les parents croyants qui souhaitent un enseignement religieux paient aussi leur juste part d'impôt. En vertu de quel principe n'auraient-ils donc pas également droit au service éducatif de leur choix?»

### Écoles enchaînées par les octrois

L'État finance à 60% les écoles privées. Sous prétexte des subventions, l'État veut donc bannir la religion des écoles privées de dénomination catholique où se donne encore un enseignement religieux.

Les écoles privées sont enchaînées par les octrois qu'elles reçoivent du gouvernement. Elles doivent se soumettre au programme du ministère de l'Éducation pour recevoir des subsides. Elles n'ont donc pas la liberté de tracer elles-mêmes leur programme scolaire, de choisir les manuels. Elles sont complètement contrôlées par le ministère de l'Éducation. Le gouvernement impose aussi le programme «Éthique et Culture religieuse» aux écoles privées. Ce cours suscite le mépris du catholicisme et exalte le paganisme, voire le satanisme. Les

écoles privées qui ne veulent pas se soumettre à ce programme et qui persistent à donner un enseignement religieux, sont harcelées par le Ministère de l'Éducation. Mme Nathalie Elgrably-Lévy conclue:

**«À l'insu des parents, (les dirigeants) ont «nationalisé» la jeunesse québécoise pour assurer le règne de l'école publique laïque. C'est du néosocialisme, et c'est carrément sauvage.»**

### Du socialisme, du communisme

En effet, c'est du socialisme, du communisme. L'État impose l'école unique, maçonnique. On y enseigne que Dieu n'existe pas et on déforme l'histoire du Canada en laissant entendre que l'Église exploitait le peuple. C'est faux!

Les écoles privées sont elles aussi appelées à disparaître complètement à brève échéance. La mainmise de l'État touche toutes les sphères de l'éducation dès la plus tendre enfance jusqu'à l'universitaire. On s'introduit même dans l'intimité familiale pour arracher les enfants de l'influence salutaire de leurs parents.

L'État s'empare des enfants. Selon la conception socialiste, communiste: l'enfant appartient à l'État et non aux parents. L'État viole les droits des parents quand il impose un système scolaire unique basé sur l'athéisme et sur l'initiation au vice.

### Écoles volées

Avant 1964, les parents du Québec étaient propriétaires des écoles. Le gouvernement a procédé habilement pour faire accepter la loi 60 du ministère de l'Éducation qui a volé aux parents les écoles. Sous prétexte que les parents n'avaient pas l'argent nécessaire pour entretenir les écoles, l'État est venu les secourir par des octrois d'abord; ensuite, il a exercé un contrôle despotique sur le système scolaire. Le gouvernement exerce aussi un contrôle sur les écoles privées subventionnées.

Le communisme s'installe au profit d'un système financier voleur qui dépouille les personnes, les familles et qui les fait se tourner vers l'État pour demander des subventions. C'est l'étatisme, le socialisme, le communisme.

L'État du Québec a volé aux parents leurs écoles. En vertu de la justice, le voleur doit remettre au volé son bien. Que l'État voleur remette sans délai les écoles aux parents!

Les parents sont les propriétaires naturels des écoles, et la loi doit les rendre capables d'administrer leurs écoles. L'État exerce un pouvoir tyrannique lorsqu'il prend la place des parents dans la gérance des écoles. C'est un état spoliateur, usurpateur.

**Les parents ont reçu du Créateur la grâce d'état pour éduquer leurs enfants. Le rôle de l'État consiste à fortifier les parents en leur permettant d'exercer leurs droits légitimes. Le rôle de l'État est supplétif, subsidiaire. L'État ne doit en aucune manière remplacer**

les parents, et encore moins les contraindre, les persécuter, les menacer d'amende s'ils refusent d'envoyer leurs enfants dans des écoles impies.

### Enfants volés aux parents

L'État a volé aux parents non seulement les écoles mais aussi les enfants. Depuis la création du ministère de l'Éducation, l'enfant appartient à l'État. Les écoles régionales, centrales éloignent les enfants des parents. Les parents ont perdu leurs pouvoirs en matière d'éducation. Les commissaires d'écoles sont devenus des fonctionnaires de l'État.

L'État finance les édifices scolaires à coups de milliards empruntés. Les taxes se multiplient et déposent les particuliers de leur avoir.

**Il est temps que le gouvernement du Québec dompte le système bancaire voleur au lieu de se faire complice du voleur et de devenir un État voleur. Rendre financièrement possible, ce qui est physiquement possible, mettre l'argent en circulation selon la capacité de production du pays et selon les besoins des consommateurs vis-à-vis les biens utiles, serait le résultat d'un système monétaire sainement organisé, serviteur de la personne humaine. Le gouvernement du Québec n'a qu'à nommer un bureau de comptables pour créer l'argent nécessaire au rythme de la production et de la consommation. Ainsi le financement des écoles ne serait plus un problème.**

En 2010, au Québec, la somme consacrée à l'administration du système scolaire s'élève à quatorze milliards. Que le gouvernement distribue tout cet argent directement aux parents, sans condition par un dividende mensuel à chaque membre de la famille. Les parents pourront se débrouiller pour faire instruire leurs enfants. Ils se choisiront des maîtres à leur goût. Ils pourront dans une même localité se grouper ensemble, suivant leurs principes et leurs croyances, et former une petite commission scolaire. Les parents détermineront eux-mêmes les manuels scolaires, les règlements à suivre, les méthodes à appliquer, la pédagogie à mettre en pratique.

**Sous un régime créditiste, la construction des écoles sera financée par des émissions nouvelles d'argent sans intérêts. Le gouvernement cessera de pomper dans les poches des contribuables par les taxes et les impôts.**

### Chapelet en famille

A bas le ministère de l'Éducation! Que les familles se remettent à réciter le chapelet chaque jour pour obtenir des systèmes scolaires catholiques où la foi et la pureté seront enseignées.

**«Depuis que la Très Sainte Vierge a donné une si grande efficacité au Rosaire, a dit Lucie de Fatima, il n'existe aucun problème, matériel, spirituel, national ou international, qui ne puisse être résolu par le Saint Rosaire et par nos sacrifices.»**

# Le droit des parents de refuser les écoles impies est inviolable

Encyclique du Pape Pie XI. «Divini Illius Magistri». 1929. Extraits

Charte des Droits de la Famille du Saint-Siège. 1983. Extraits

*Nous aimons citer l'enseignement de l'Église en matière de l'éducation qui nous rappelle que les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants:*

## Encyclique du Pape Pie XI

### Droit des parents

Dans l'ordre naturel, Dieu communique immédiatement à la famille la fécondité, principe de vie, donc principe du droit de former la vie, en même temps que l'autorité, principe d'ordre.

Le Docteur angélique, saint Thomas d'Aquin dit, avec son habituelle clarté de pensée et sa précision de style:

**«Le père selon la chair participe d'une manière particulière à la notion de principe qui dans son universalité se trouve en Dieu... Le père est principe de la génération de l'éducation et de la discipline et de tout ce qui se rapporte au perfectionnement de la vie humaine.»**

La famille reçoit donc immédiatement du Créateur la mission, et conséquemment le droit de donner l'Éducation à l'enfant, droit inaliénable parce qu'inséparablement uni au strict devoir corrélatif, droit antérieur à n'importe quel droit de la société civile et de l'État, donc inviolable par quelque puissance terrestre que ce soit.

### Droit inviolable sur l'éducation

De cette inviolabilité, le Docteur angélique donne la raison:

**«Le fils, en effet, est par nature quelque chose du père; il s'ensuit que, de droit naturel, le fils, avant l'usage de la raison est sous la garde de son père. Ce serait donc aller contre la justice naturelle si l'enfant, avant l'usage de la raison, était soustrait aux soins de ses parents, ou si l'on disposait de lui en quelque façon contre leur volonté.»**

Et puisque les parents ont l'obligation de donner leurs soins à l'enfant jusqu'à ce que celui-ci soit en mesure de se suffire, il faut admettre qu'ils conservent aussi longtemps le même droit inviolable sur son éducation.

**«La nature, en effet, poursuit le Docteur angélique, ne vise pas seulement à la génération de l'enfant, mais aussi à son développement et à son progrès pour l'amener à l'état parfait de l'homme en tant qu'homme, c'est-à-dire à l'état de vertu.»**

Partant, la sagesse juridique de l'Église s'exprime-t-elle sur ce sujet avec précision, clarté et entière plénitude de sens dans le Code du Droit canonique:

**«Les parents ont la très grave obligation de veiller, selon tout leur pouvoir, à l'éducation tant religieuse et morale que physique et civile de leurs enfants; ils doivent aussi pourvoir à leur bien temporel».**

Chez l'humanité, le sens commun est tellement unanime sur ce point que tous ceux qui osent soutenir que l'enfant, avant d'appartenir à la famille, appartient à l'État, et que l'État a sur l'éducation un droit absolu, se mettent en contradiction ouverte avec lui.

D'ailleurs, la raison que ceux-ci mettent en avant, à savoir que l'homme naît d'abord ci-



Sa Sainteté Pie XI

toyen, et pour ce motif appartient d'abord à l'État, est insoutenable. Ils ne réfléchissent pas, en effet, que l'homme avant d'être citoyen doit exister, et que cette existence il ne la reçoit pas de l'État, mais de ses parents.

**«Les fils sont quelque chose du père, comme une extension de la personne paternelle; et pour parler en toute exactitude, ils entrent dans la société civile non par eux-mêmes immédiatement, mais par l'intermédiaire de la communauté domestique dans laquelle ils sont nés.» (Encyclique Rerum Novarum, de Léon XIII, 15 mai 1891).**

Ainsi donc, dit encore Léon XIII dans la même encyclique:

**«Le pouvoir du père est de telle nature qu'il ne peut être supprimé ni absorbé par l'État, parce qu'il a avec la vie humaine elle-même un principe commun.»**

### Refuser les écoles

Il ne suit pas de là que le droit à l'éducation des enfants soit chez les parents absolu ou arbitraire, car il reste inséparablement subordonné à la fin dernière et à la loi naturelle et divine, comme le déclare Léon XIII encore dans une autre mémorable encyclique sur les «principaux devoirs des citoyens», où il donne en résumé la somme des droits et des devoirs des parents:

**«De par la nature les parents ont le droit de former leurs enfants, mais ils ont en plus le devoir de mettre leur instruction et leur éducation en parfait accord avec la fin pour laquelle ils les ont reçus par un bienfait de Dieu.»**

**«Les parents doivent donc employer toutes leurs forces et une persévérante énergie à repousser tout genre d'injustice en cet ordre de chose, à faire connaître d'une manière absolue, le droit qu'ils ont d'élever leurs enfants chrétiennement, comme c'est leur devoir, et le droit surtout de les refuser à ces écoles dans lesquelles il y a péril qu'ils ne boivent le funeste poison de l'impunité.»**

Ce droit incontestable de la famille a été plusieurs fois reconnu juridiquement par des nations qui ont souci de respecter le droit naturel dans leur organisation civile.

Ainsi pour citer un exemple, la Cour Suprême de la République des États-Unis tranchait une très grave controverse en déclarant:

**«L'État n'a nullement le pouvoir général d'établir un type uniforme d'éducation pour la jeunesse, en la contraignant à recevoir l'instruction seulement dans les écoles publiques.»**

Et la Cour Suprême en donne la raison de droit naturel:

**«L'enfant n'est pas une simple créature de l'État; ceux qui l'élèvent et le dirigent ont le droit et en même temps l'important devoir de le former et de le préparer à l'accomplissement de ses autres obligations»**

† S.S. Pie XI

## Charte des Droits de la Famille

*Extraits de la Charte des Droits de la Famille publiée par le Saint-Siège, en 1983, à la demande de Sa Sainteté Jean-Paul II:*

**Parce qu'ils ont donné la vie à leurs enfants, les parents ont le droit originel, premier et inaliénable de les éduquer; c'est pourquoi ils doivent être reconnus comme les premiers et principaux éducateurs de leurs enfants.**

a) Les parents ont le droit d'éduquer leurs enfants conformément à leurs convictions morales et religieuses, en tenant compte des traditions culturelles de la famille qui favorisent le bien et la dignité de l'enfant, et ils doivent recevoir aussi de la société l'aide et l'assistance nécessaires pour remplir leur rôle d'éducateurs de façon appropriée.

b) Les parents ont le droit de choisir librement les écoles ou autres moyens nécessaires pour éduquer leurs enfants suivant leurs convictions. Les pouvoirs publics doivent faire en sorte que les subsides publics soient répartis de façon telle que les parents soient véritablement libres d'exercer ce droit sans devoir supporter des charges injustes. Les parents ne doivent pas, directement ou indirectement, subir de charges supplémentaires qui empêchent ou limitent indûment l'exercice de cette liberté.

c) Les parents ont le droit d'obtenir que leurs enfants ne soient pas contraints de suivre des enseignements qui ne sont pas en accord avec leurs propres convictions morales et religieuses. En particulier l'éducation sexuelle — qui est un droit fondamental des parents — doit toujours être menée sous leur conduite attentive...

d) Les droits des parents se trouvent violés quand est imposé par l'État un système obligatoire d'éducation d'où est exclue toute formation religieuse.

e) Le droit premier des parents d'éduquer leurs enfants doit être garanti dans toutes les formes de collaboration entre parents, enseignants et responsables des écoles, et particulièrement dans des formes de participation destinées à accorder aux citoyens un rôle dans le fonctionnement des écoles et dans la formulation et la mise en oeuvre des politiques d'éducation.

f) La famille a le droit d'attendre des moyens de communication sociale qu'ils soient des instruments positifs pour la construction de la société, et qu'ils soutiennent les valeurs fondamentales de la famille. En même temps, la famille a le droit d'être protégée de façon adéquate, en particulier en ce qui concerne ses membres les plus jeunes, des effets négatifs ou des atteintes venant des mass media.

Le Saint-Siège

# On ne s'habille plus, on se déshabille

## Pourquoi? Parce que Satan le veut

### *Le vêtement n'est pas fait pour séduire mais pour ennoblir*

Nous publions un article de Mme Gilberte Côté-Mercier, de pieuse mémoire:

#### Changement de mœurs

Mes chères amies, mes sœurs les femmes et jeunes filles de mon époque, je vous demande de vous disposer à la charité avant de me lire, de ne pas condamner mes paroles d'avance, d'ouvrir généreusement votre cœur.

D'abord, regardons autour de nous en ce jour d'été, regardons sur la rue et sur les pelouses, sur les balcons, à la ville comme à la campagne, regardons les gens: Comment sont-ils habillés? C'est choquant pour le dictionnaire de prononcer le mot «habillés», puisque ce n'est plus de l'habillement, c'est du déshabillage que pratiquent nos contemporains.

Quel changement avec les époques passées! Mon père, qui est mort depuis longtemps, n'avait jamais vu cela. S'il revenait aujourd'hui, il ferait une grande colère, puis voyant son impuissance il pleurerait, j'en suis sûre, mon père qui pourtant n'était pas un homme à pleurer souvent. Il aurait peur de notre monde de déshabillés, il aurait honte aussi. Et votre père, votre grand-père qui sont morts, ne réagiraient-ils pas comme mon père à moi? Qu'est-ce que vous en pensez, mon amie?

Aujourd'hui, on ne s'habille plus, on se déshabille. Aujourd'hui, l'art de la mode ne consiste plus à trouver la manière d'habiller les femmes, la manière la plus élégante et la plus convenable pour le temps; l'art de la mode est devenu l'habileté à déshabiller complètement et le plus vite possible les femmes et les hommes sans trop heurter leur conception de la vie sociale.

C'est un changement de but. La mode avait pour but d'habiller. Elle a pour but maintenant de déshabiller.

Et c'est un changement de mœurs, un changement radical. Autrefois, les hommes et les femmes se montraient en public le corps couvert. Aujourd'hui, ils se montrent en public le corps découvert. Cela fait toute la différence du monde dans les relations sociales, dans les approches des individus et dans les conséquences morales de la vie tout entière.

Autrefois, on pouvait se regarder comme des personnes raisonnables, où l'esprit domine et où le corps présente une élégance discrète soumise à la domination de l'esprit. Les rencontres d'affaires et d'amitié se faisaient sous le signe de l'esprit. On se donnait la main, on regardait un beau visage, des yeux intelligents, un sourire chaste, parfois des larmes émouvantes. Toute la tête était vraiment le chef du corps et sujet d'intérêt et vous invitait à la considérer comme le chef en voyant le corps comme le serviteur docile.

Mais aujourd'hui, c'est changé. Quand on rencontre une personne déshabillée, on ne peut avoir qu'un regard fugitif pour son visage. C'est le reste qui nous fascine, nous magnétise. Et ceux qui disent le contraire sont des menteurs. Pour vouloir faire les anges, ils font les bêtes. On n'est pas à son aise pour regarder

par Gilberte Côté-Mercier

une personne déshabillée, on est gêné quand on est normal, ou bien on se laisse aller et on se dégrade. L'esprit disparaît, submergé par la chair. Les âmes droites sont souverainement choquées de cette provocation effrontée que sont les déshabillés. Elles sont choquées intérieurement, même si elles n'osent pas le dire tout haut.

Conséquences individuelles et sociales de cela: les relations sociales sont devenues une source de décadence au lieu d'être une source de lumière. La pensée descend vers le bas. Le sexe est devenu l'obsession de notre jeunesse et des plus vieux. Ça sent la corruption. Et la décomposition de la société en est le fruit. Toute la vie individuelle et sociale est changée parce que les femmes se déshabillent. Les mœurs sont changées pour le pire.

Changement de mœurs, changement de mode de vie, changement de conception de la vie, changement de philosophie, changement de morale, et comme conséquence, changement même de nos relations avec Dieu.

Et ce changement radical s'est fait graduellement, ou plutôt nous nous sommes laissés faire en suivant le courant... de la mode. Nous ne nous sommes pas arrêtés un instant à nous demander pourquoi nos pères et nos mères s'habillaient. Disons brièvement que nos ancêtres s'habillaient parce qu'ils savaient que, depuis le péché d'Adam, le corps humain doit

être couvert afin de laisser à l'âme le loisir de prendre toute la place qui lui revient dans l'existence individuelle et sociale. C'est la marque de l'homme civilisé que de s'habiller. Les sauvages se présentent nus, mais les civilisés s'habillent. Nous prétendons être des civilisés? Pourquoi alors nous déshabillons-nous en public?

#### Satan le veut

J'espère bien que le cynisme des créateurs de modes et de leurs esclaves ne les conduira pas jusqu'à leur faire dire que c'est Dieu qui le veut. Non, ce n'est pas Dieu qui veut les modes d'aujourd'hui, c'est le diable qui les veut. Les franc-maçons ont dit: «Que ton règne arrive, messire Satan!» Et le règne de Satan s'établit en grande partie par les modes.

Lisez plutôt quelques documents, ma chère amie. Au mois de mai 1928, la franc-maçonnerie a adressé aux loges du monde entier le message suivant:

**«La religion ne craint pas la pointe du poignard; mais elle peut s'écrouler sous le poids de la corruption. Ne nous lassons jamais de corrompre, servons-nous, comme prétexte, du sport, de l'hygiène, de la cure climatique. Il faut, pour corrompre, que nos garçons et nos filles pratiquent le nudisme dans le vêtement. Pour éviter la réaction, il faudra progresser méthodiquement. D'abord jusqu'au milieu du bras. Ensuite jusqu'au genou. Puis bras et jambes complètement découverts. Plus tard la partie supérieure de la poitrine, des épaules, etc., etc.»**

Une revue américaine «The French-woman» publiait, il y a 50 ans:

**«Nos enfants doivent réaliser l'idéal de la nudité. De cette façon la mentalité de l'enfant sera rapidement transformée. Afin d'éviter l'opposition, le progrès doit être méthodiquement gradué: premièrement, la nudité des pieds et des jambes, ensuite la manche retournée; plus tard, la partie supérieure de la poitrine, puis le dos. En été, ils se promèneront presque nus.»**

Un manuel communiste, donnant les règles de la révolution mondiale écrit:

«Corrompez la jeunesse, intéressez-la au sexe.»

Les modes d'aujourd'hui ne réalisent-elles pas merveilleusement ce programme de corrompre la jeunesse?

C'est évident que les modes de demi-nudisme font partie d'une conspiration de Satan pour corrompre la terre. Les journaux, la télévision rentrent dans la conspiration. Les annonces sont une provocation incessante. Et la propagande est sournoise, venimeuse. Le 3 août 1959, un journal de Québec publiait un article, qui avait l'air d'une simple information, mais qui était un subtil éloge du port des shorts pour les hôtes de l'air:

**«Quand la ligne aérienne a annoncé le**

*(suite en page 23)*

#### Abonnez-vous au Journal Vers Demain

[www.versdemain.org](http://www.versdemain.org)

[info@versdemain.org](mailto:info@versdemain.org)

Journal Vers Demain

1101 Principale, Rougemont, QC,

Canada J0L 1M0

Tél.: 450 469-2209 - Fax 450 469-2601

Tél.: Montréal 514 856-5714

**Canada: Prix 5.00\$, 1 an — 20.00 \$,**

**4 ans. Pays étrangers: Prix \$12, 1 an**

**Europe prix: Surface, 1 an 9 euros**

**2 ans 18 euros — 4 ans 36 euros**

**Avion, 1 an 12 euros - 4 ans 48 euros**

**France: Libellez vos chèques à l'ordre de:**

**Pèlerins de saint Michel**

**5 de la Forêt, 67160 Salmbach, France**

**C.C.P. Nantes 4 848 09 A**

**Tél/Fax 03.88.94.32.34**

**Belgique: Libellez et adressez**

**vos chèques à: Joséphine Kleynen**

**C.C.P. 000-1495593-47**

**215 rue de Mons, 1er étage**

**1070 Bruxelles, Belgique. Tél.02/522 29 84**

**Suisse: Libellez et adressez vos chèques**

**à: Thérèse Tardif C.C.P. 17-7243-7**

**Centre de traitement, 1631-Bulle, Suisse**

**Adressez vos lettres par courriel**

**[info@versdemain.org](mailto:info@versdemain.org)**

**ou Fax 1-450 469 2601**

# On ne s'habille plus, on se déshabille

(suite de la page 22)

changement de costume, les hôtesse et l'équipage ont vociféré des protestations. Mais, le président de la compagnie a insisté. Et un représentant de la compagnie a dit que celles qui s'obstineraient seraient probablement transférées aux bureaux. La réaction de la plupart des passagers est favorable et respectueuse. La réaction du personnel de l'aérogare est également favorable. Un surveillant à Idlewild a jeté un coup d'œil sur quelques-unes d'entre nous (les hôtesse) sortant d'un avion l'autre jour et s'est exclamé: Voilà la meilleure histoire qui arrive ici depuis qu'ils ont bâti le nouvel aéroport».

N'êtes-vous pas dégoûtées, chères amies, d'entendre ces paroles? Ne comprenez-vous pas comme moi qu'elles sont inspirées par le démon? Au fond, je vous le demande, quel peut bien être le but de ceux qui s'acharnent à vouloir déshabiller les gens? Leur passion, leur rage dénotent qu'ils sont possédés du démon, le père du péché.

C'est un coup de maître qu'il réussit, le démon. Pensez donc, il remporte cette victoire incomparable: celle de faire perdre le sens du péché aux catholiques qui prétendent encore cependant croire en l'Immaculée.

Voici des paroles du cher pape Pie XII, hérald pour un monde meilleur:

«Combien existe-t-il de jeunes filles, de nos jours, qui ne voient même plus le mal

qu'il y a, à suivre certaines modes sans honte! Elles rougiraient sûrement si elles savaient les pensées qu'elles évoquent par cette exhibition publique d'immodestie voulue délibérément. Combien relâchées sont devenues les consciences, et combien païenne est la morale!»

Oui, mes amies, c'est le démon qui bat l'orchestre de toute cette immoralité des modes.

## Notre-Dame à Fatima

En 1917, la Très Sainte Vierge Marie, apparaissant aux trois petits enfants de Fatima, leur disait:

«Certaines modes seront introduites qui offenseront beaucoup Notre-Seigneur.»

Et encore, Fatima:

«Les péchés qui conduisent le plus d'âmes en enfer sont les péchés de la chair.»

L'immodestie du vêtement cause le péché de la chair qui jette les âmes en enfer et ruine les peuples sur terre. C'est bien Satan, n'est-ce pas, qui est le créateur de ces modes-là!

Pour terminer, voici un chapitre de la revue des Pères Assomptionnistes de Sillery, Québec:

«J'ai vu Satan. Je l'ai vu dans la femme innombrable, en chair et en os, qui chrétienne ou païenne, mais séditeuse et scandaleuse, passe sur la rue, vit chez elle, parmi ses enfants, se présentant en des spectacles, affublée de vêtements dits déshabillés

et dénommés «tentations» par des commerçants: les raccourcis indécentes, robes et shorts, les décolletés audacieux, la nudité complète des bras et des jambes, les transparents et les vêtements si serrés qu'ils semblent faits pour mettre davantage à la vue ce qu'ils devraient voiler. Un mot les résume: l'immodestie.

«Ces personnes, qu'elles le sachent ou non, sont des démons vivants qui scandalisent hommes et enfants. Le vêtement n'est pas fait pour séduire, mais pour ennoblir. Il doit rendre celles qui le portent, belles et non ridicules, aux yeux de quiconque est encore sain et fait passer l'âme avant le corps.»

Pourquoi, au lieu de s'habiller, se déshabille-t-on aujourd'hui? Parce que Satan le veut.

Gilberte Côté-Mercier

## Mme Elizabeth Edwards Dobbs décédée Grande collaboratrice du Major Douglas

Son décès est survenu le 25 mars 2010, elle avait atteint l'âge vénérable de 96 ans.

Avec tous les fidèles créditistes du monde entier, nous unissons nos prières pour le repos de l'âme de cette grande dame, que fut madame Elizabeth Edwards Dobbs, épouse du docteur Geoffrey Dobbs et fille de M. Hewlett Edwards, fervents collaborateurs du Major C. H. Douglas.

Dr. Dobbs et madame Mme Elizabeth connaissaient et travaillaient aux côtés du Major Clifford Hugh Douglas, ingénieur écossais qui, après la première guerre mondiale, a commencé une série de publications et de conférences sur la nature de l'argent et son rôle dans notre société moderne. Madame Dobbs était la secrétaire du Major Douglas pendant plusieurs années.

Dr. Dobbs et madame Elizabeth ont parcouru l'Australie et la Nouvelle-Zélande où ils ont donné plusieurs conférences sur le Crédit Social.

Ils sont venus aussi au Canada. Ils nous ont fait l'honneur de venir nous visiter ici à Rougemont, à l'été 1962. Nous étions en plein temps de la construction de la Maison Saint-Michel. Ils estimaient beaucoup nos fondateurs, Louis Even, Mme Côté-Mercier, M. Gérard Mercier, avec qui ils étaient en relation épistolaire depuis plusieurs années. Leur visite a consolidé cette amitié. Ils ont même eu la charité d'offrir un don généreux à l'oeuvre.

Les deux ont consacré leur vie à propager le message du Crédit Social. Ils étaient aussi de fervents chrétiens.

Une sainte Messe a été célébrée à la chapelle de la Maison Saint-Michel, le 15 mai, par notre curé, M. l'abbé Gérald Ouellette, pour le repos de l'âme d'Elizabeth Edwards Dobbs. Nous la confions à la bonté infinie de Dieu.

Thérèse Tardif



Dr. Dobbs, Mme Elizabeth, Louis Even, en 1962  
Sur les chantiers de la Maison Saint-Michel

## Un projet de loi contre les congés scolaires du dimanche et des fêtes religieuses

### Une attaque contre la pratique religieuse en famille

Le 3 février 2010, Mme Michelle Courchesne, ministre de l'Éducation du Québec, a déposé un projet de loi à l'Assemblée Nationale pour demander l'abrogation de l'article 19. Cet article prescrit les congés scolaires du samedi et du dimanche et douze autres jours de congé comprenant le Vendredi Saint, la fête de Noël, la fête de l'Action de Grâce.

Comme les parents croyants n'ont plus l'appui des écoles du ministère de l'Éducation et même des écoles privées qui sont soumis au programme du ministère, ils doivent eux-mêmes pourvoir à la formation religieuse de leurs enfants à la maison en union avec leur paroisse. Comment pourront-ils remplir leurs devoirs religieux vis-à-vis leurs enfants si ceux-ci fréquentent l'école le samedi et le dimanche?

Cet infâme projet de loi est une violation flagrante des droits des parents en matière de religion. C'est aussi une attaque contre les membres d'une même famille qui profitent des fins de semaine pour se rencontrer. Mgr Martin Veillette, président de l'Assemblée des évêques du Québec, dans une lettre adressée à Mme Michelle Courchesne, s'est opposé à ce projet de loi:

### Protestation de l'Assemblée des évêques

«Bien sûr, comme chrétiens et comme pasteurs, nous tenons au repos dominical. Le dimanche est pour nous à la fois le jour du Seigneur, le jour de l'Église et le jour de la famille. Un grand nombre de nos concitoyens partagent cette conviction et veulent la transmettre à leurs enfants comme un trésor de notre héritage. Le dimanche est non seulement le jour de rassemblement à l'église mais aussi celui où la famille peut se rassembler, en particulier pour les repas du midi et du soir.

«Au Québec comme en tant d'autres sociétés occidentales, les congés fériés s'enracinent dans une profonde tradition religieuse et culturelle dont on ne saurait sous-estimer la valeur en regard du tissu communautaire à soutenir.» — Mgr Martin Veillette, évêque de Trois-Rivières

Protestons énergiquement contre cet infâme projet de loi.

Yvette Poirier

## Le culte du dimanche à Ars

La nouvelle année consacrée au sacrement de l'Ordre, est dédiée à saint Jean-Marie Vianney, le bon Curé d'Ars. Quand il est arrivé à Ars, les gens travaillaient le dimanche et n'assistaient pas à la messe. Il n'y avait à la messe que quelques grands-mères. Le Saint Curé d'Ars a tellement prié, exhorté, prêché et multiplié ses pénitences, qu'il a réussi à éliminer complètement le travail du dimanche. Tous les paroissiens retournèrent à l'église.

En 2010, nous allons demander au saint Curé d'Ars de nous obtenir du Sacré-Coeur de Jésus et du Coeur Immaculé de Marie la grâce insigne de faire disparaître de notre paroisse, de notre province, de notre pays tout entier la profanation du dimanche. Que les catholiques cessent de travailler le dimanche et assistent à la sainte Messe.

Utilisons les armes du saint Curé d'Ars: les prières, les luttes et les pénitences; Jésus, Marie, Joseph, nous accorderont la victoire.

# Congrès international des Pèlerins de saint Michel

## Venez nombreux les 5-6-7 septembre 2010



**Semaine d'étude**  
du 27 août au 3 septembre



**125e anniversaire**  
de la naissance de Louis Even

**100e anniversaire**  
de la naissance  
de Gilberte Côté-Mercier

Maison de L'Immaculée, 1101 Principale, Rougemont (Québec) Canada, JOL IMO - 450 469 2209

### Semaine d'étude de la Doctrine Sociale de l'Eglise et de son application pour vaincre la crise et la pauvreté Du 27 août au 3 septembre 2009

Un Cardinal, des Archevêques, des évêques, des prêtres, des laïcs des Philippines; de plusieurs pays d'Afrique: Madagascar, Côte d'Ivoire, Congo, Togo, Angola; de l'Europe: Pologne, France, Suisse, Allemagne; de l'Amérique du Sud: Equateur, Paraguay, Colombie, Pérou, El Salvador; Rép. Dominicaine, du Mexique, des Etats-Unis et du Canada.

Semaine d'étude, chaque jour

6.30 hres: lever 7.00 déjeuner  
8.10 hres: Chapelet et Messe à l'église St-Michel  
10 à 11 heures: étude — pause  
11.15 hres à midi: atelier  
Midi: dîner — Chapelet  
2 à 3 heures: étude  
3 à 4 heures: atelier — pause  
4.15 à 5.15 hres: étude  
5.15 à 6 heures: atelier  
6 heures: Souper — pause  
8 à 10 heures: Chapelet; conférences sur différents sujets  
par les invités des autres pays

### Congrès, 4-5-6 septembre

Samedi, 1.30 hre: Ouverture - Chapelet - Bienvenue  
2.30 hres: Conférences — Honneur aux apôtres  
4.00 hres: Sainte Messe  
5.30 hres: Souper  
7.00 hres: Conférences — Présentation des Etats-Unis, Mexique, Canada

Dimanche, 9 heures: Chapelet  
Conférences: Présentation de la France, de la Pologne,  
de l'Amérique du Sud et de l'Amérique Centrale.  
Dîner — 1.30 hre: Présentation de l'Afrique, Madagascar,  
Côte d'Ivoire, Congo, Togo

16.30 hres: Procession dans les rues avec le Saint Sacrement  
17.00 hres: Sainte Messe à l'église — Souper  
19.30 hres: Les apôtres de Vers Demain et les distributeurs  
de circulaires du monde entier.

Lund 6 septembre: en l'honneur de l'année de la canonisation du Frère  
André, toute la journée à l'Oratoire Saint-Joseph: Messe, adoration,  
Chemin de Croix dans la montagne, conférences, visite des lieux Repas,  
etc.

Mardi, 8 septembre: Pèlerinage à Ste-Anne de Beaupré

### Habillement modeste

Les Pèlerins de saint Michel sont les défenseurs de la dignité de la personne humaine, créée à l'image et la ressemblance de Dieu. Par respect pour Dieu, pour les évêques, les prêtres et tous les assistants, ils se vêtent en dignes fils et filles de Dieu. Nos dames donnent le bon exemple. Elles conservent leur féminité en refusant de porter le pantalon. Elles se vêtent dignement en robe avec manches dépassant les coudes, robe non collante, non fendue, non transparente, non décolletée (pas plus qu'un pouce au bas du cou), avec jupe à mi-jambe. Mini-jupes. Shorts, bermudas sont interdits sur nos terrains et dans nos maisons. Les messieurs portent le veston et le pantalon long. Cela donne un air de dignité à notre congrès. Et Dieu bénit nos travaux.